

L'ALGÉRIE NOUVELLE EN CHANTIER

Des défis majeurs

L'Etat de Droit irréversible

On dit souvent que la crise financière n'affecte pas ou du moins pas de façon dramatique, l'économie algérienne en raison même de sa faible intégration dans les marchés financiers internationaux.

Cela ne dispense pas et c'est une question de survie pour elle, l'économie du pays d'opérer d'inévitables recentrages si l'on veut bien se souvenir que l'essentiel de nos échanges a pour centre d'intérêt ce monde d'aujourd'hui en crise qui se retrouve dans les économies occidentales et principalement européennes.

L'Algérie s'est bien attelée durant plusieurs décennies à travers des engagements financiers publics à une entreprise de modernisation sociale dont il faut aujourd'hui reconnaître les limites.

Le principal reproche que font les spécialistes et autres experts à la politique qui a été menée, va à l'absence d'une réelle régulation qui a été la cause de déperditions impor-

tantes. Il convient donc ces experts pour aller de l'avant que soient définis précisément les nouveaux instruments de régulation publique et d'inventer les outils d'une puissance publique capable de faire évoluer des règles de régulation qu'un certain nombre d'acteurs politiques, économiques et sociaux se sont effacés au cours de l'histoire, jusque-là à déjouer. Cela s'applique aux questions sociales et économiques, à l'école, aux hôpitaux, aux collectivités locales, à la mise en place des mesures de sauvegarde face à une politique d'importation, qui met directement en cause, comme on le constate aujourd'hui, les équilibres économiques.

Il est frappant dans le contexte actuel de constater présentement la réalité d'une économie qui pâche par sa dérégulation avec les conséquences que l'on sait. La réflexion doit absolument s'orienter vers la mise en place de stratégies faites d'investissements, d'anticipations. Sur ce

fond de remise en ordre, doivent être recherchées une meilleure répartition des richesses nationales, la lutte contre les inégalités sociales qui pourraient se creuser davantage si l'on n'y prête pas attention, la problématique de l'emploi qui doit rester au cœur de toutes les préoccupations.

À ce sujet, il faut avoir le courage de reconnaître que les taux de chômage actuels, bien qu'en nette régression par rapport au passé, ne sont pas toujours le résultat de mauvaises conjon-

tures mais aussi le produit de données structurelles de notre société et l'état de notre économie. Chacun a conscience aujourd'hui que des résistances existent pour ralentir le processus de développement.

Lire en page 3

TIZI-OUZOU

8 terroristes abattus depuis mardi soir

Un autre terroriste a été abattu, mercredi après-midi, par les éléments de l'Armée nationale populaire (ANP), portant à huit le nombre de terroristes éliminés dans la région de Takhoukht, située à une vingtaine de kilomètres à l'est de Tizi-Ouzou, a-t-on appris de source sécuritaire.

L'élimination de deux terroristes lors de cette journée, intervient dans le cadre de l'opération de recherche lancée depuis mardi soir par l'armée, pour retrouver les éléments d'un groupe terroriste qui ont échappé à une embuscade qui lui avait été tendue sur un tronçon de route menant vers Ouadhas. Dans cette embuscade, l'armée avait abattu cinq terroristes sur place et capturé un autre, rappelle-t-on.

Cette même opération de recherche a permis l'élimination dans la matinée de mercredi d'un sixième terroriste.

FOOTBALL

L'entraîneur Enrico Fabbro signe avec la JS Kabylie

p22

LA NAISSANCE D'UN JOURNAL

Mission et finalité de DK News

La parution d'un nouveau quotidien national est indubitablement un événement certes médiatique, mais aussi politique et culturel. Il enrichit la scène médiatique en se positionnant grâce à sa ligne éditoriale et le respect des règles déontologiques qui régissent normalement la profession.

Le droit d'informer le citoyen est une exigence de la démocratie. On ne décide pas à sa place mais on lui donne les moyens et la matière pour aiguiser son jugement, en toute objectivité, sur les thèmes qui émaillent la scène politique et économique nationale et internationale loin des surenchères et des extrémismes.

C'est une lourde responsabilité vis à vis du citoyen mais aussi de la société car l' intox, la désinformation, la diffamation et le maquillage de la réalité à des fins tendancieuses conduisent directement au désastre en fragilisant les bases sacrées de la cohésion nationale.

Le droit d'informer, c'est aussi le désir de dénoncer toutes les dérives : le laxisme, les abus, les atteintes à la démocratie et aux droits de l'homme, l'arbitraire, la dilapidation des deniers publics, la corruption... Une telle vision suppose l'attachement à une ligne éditoriale crédible dont l'ancre est l'intérêt supérieur de la nation.

DK News sera animé par des professionnels chevronnés, très au fait des réalités nationales et internationales et soucieux de leurs responsabilités d'informer correctement, objectivement et sans parti pris. Il faut souligner que la parution d'un nouveau quotidien national est un bon signe pour la démocratie et par ricochet, pour la liberté d'expression. Dans le contexte national actuel, cet événement a toute son importance car il illustre concrètement la mise en œuvre du processus de réformes politiques.

DK NEWS

ELECTIONS LEGISLATIVES

Le véritable enjeu

Kamel C.

Les élections législatives du 10 mai dernier ont été conçues comme une étape vouée à aller vers le changement accompagné alors d'un paquet de réformes pour marquer une véritable ouverture politique.

Ce que l'on remarque, c'est que les années qui viennent de passer ont permis d'achever la mise en place d'institutions destinées à renforcer l'unité et la solidarité nationale.

L'Algérie a tenté de s'adapter à la remise en cause d'institutions politiques dans la décennie 90, remise en cause qui a affecté un grand nombre de pays à travers le monde. Notre pays ne pouvait pas vivre en marge de cette évolution historique ayant vu l'émergence de sociétés démocratiques modernes qui a sanctionné l'autoritarisme politique là où il pensait être installé sans réelle menace pour lui.

L'Algérie a connu alors l'ouverture politique, le multipartisme, le pluralisme médiatique, soit autant d'acquis pour l'instauration d'un système constitutionnel plus souple. L'ambition, un temps, contrariée par la tragédie née de la violence terroriste, était d'intégrer le pays autour d'un projet politique qui viendrait s'affirmer par sa cohérence. Le processus est aujourd'hui repris et confirmé par la volonté de changement affiché par les au-



torités politiques.

L'effort vaut par une tentative de réanimation de la vie politique, et de son élément central, l'activité partisane.

La difficulté à gérer la politique moderne après la disparition des transcendances et des idéologies est ainsi comprise comme une étape naturelle dans la rénovation institutionnelle.

Toutes les difficultés viennent de ce que les hommes politiques à quelque rare exception ne parviennent pas à communiquer, à faire passer un message, à tracer des perspectives et susciter des questionnements. Pour les plus pessimistes, ces hommes politiques ne parviennent tout simplement pas à représenter ceux qui ont été à l'origine de

leur ascension.

Pour d'autres observateurs, cette situation que vivent les partis politiques nationaux y compris, et là c'est un véritable paradoxe, ceux qui viennent d'émerger sur la scène nationale à la faveur de leur agrément ; cette situation est le reflet de l'apprentissage de la vie démocratique.

Le pays est réellement à un moment décisif de son histoire. L'un des axes majeurs qui commandera l'orientation du développement national au cours des prochaines années, est bien celui de la consolidation du modèle démocratique.

Les mécanismes semblent se mettre en place dans un monde au sein duquel, l'Algérie est de façon inévitable insérée. Il s'agit d'un nouvel ordre mondial, mar-

qué par l'influence de nouveaux pouvoirs, alliances et affrontements !

Cela requiert vigilance, cohérence dans les actions projetées, rigueur dans la décision.

Il n'est pas sans intérêt alors de voir ce qui se passe autour de nous et d'en tirer les leçons qui s'imposent.

D'où la nécessité d'aller au-delà des affrontements partisans actuels pour se concentrer sur les véritables enjeux, autres que ceux en tout ????? que ceux visant les questions de leadership qui empoisonnent littéralement la vie politique nationale.

Au moment où un certain modèle de croissance à base énergétique et matérielle semble atteindre ses limites, le pays a besoin de toutes ses forces vives pour relever les défis du futur, voire même ceux soulevés par le présent.

C'est en s'ouvrant, en jouissant de stabilité, en accroissant tout ce que la société civile compte comme opportunités que le pays pourra y parvenir.

Dans cette période vécue comme une étape allant dans le sens du changement, il serait heureux que vienne le temps des initiatives.

Il s'agit de refuser la fatalité des mécanismes politiques trop souvent décrits comme immuables, et d'aller vers l'essentiel, qui coïncide avec les intérêts supérieurs du pays.

Publicité



souhaite la bienvenue au quotidien

DK NEWS
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Avec tous nos vœux de réussite
au nouveau né de la scène médiatique Algérienne

RÉFORMES ET DÉVELOPPEMENT

Des défis majeurs



Tahar Mohamed Al Anour

On dit souvent que la crise financière n'affecte pas ou du moins pas de façon dramatique, l'économie algérienne en raison même de sa faible intégration dans les marchés financiers internationaux.

Cela ne dispense pas et c'est une question de survie pour elle, l'économie du pays d'opérer d'inévitables re-centrages si l'on veut bien se souvenir que l'essentiel de nos échanges a pour centre d'intérêt ce monde d'aujourd'hui en crise qui se retrouve dans les économies occidentales et principalement européennes.

L'Algérie s'est bien attelée durant plusieurs décennies à travers des engagements financiers publics à une entreprise de modernisation sociale dont il faut aujourd'hui reconnaître les limites.

Le principal reproche que font les spécialistes et autres experts à la politique qui a été menée, va à l'absence d'une réelle régulation qui a été la cause de déperditions importantes. Il convient donc ces experts pour aller de l'avant que soient définis précisément les nouveaux instruments de régulation publique et d'inventer les outils d'une puissance publique capable de faire évoluer des règles de régulation qu'un certain nombre d'acteurs politiques, économiques et sociaux se sont effacés au cours de l'histoire, jusque-là à déjouer. Cela s'applique aux questions sociales et économiques, à l'école, aux hôpitaux, aux collectivités locales, à la mise en place des mesures de sauvegarde face à une politique d'importation, qui met directement en cause, comme on le constate aujourd'hui, les équilibres économiques.

Il est frappant dans le contexte ac-

tuel de constater présentement la réalité d'une économie qui pêche par sa dérégulation avec les conséquences que l'on sait. La réflexion doit absolument s'orienter vers la mise en place de stratégies faites d'investissements, d'anticipations.

Sur ce fond de remise en ordre, doivent être recherchées une meilleure répartition des richesses nationales, la lutte contre les inégalités sociales qui pourraient se creuser davantage si l'on n'y prête pas attention, la problématique de l'emploi qui doit rester au cœur de toutes les préoccupations.

Il est temps que les réformes économiques engagées produisent leur véritable effet. L'Algérie doit avoir l'ambition que lui autorisent ses innombrables ressources pour s'afficher comme un pays ouvert, dynamique, innovant.

A ce sujet, il faut avoir le courage de reconnaître que les taux de chômage actuels, bien qu'en nette régression par rapport au passé, ne sont pas toujours le résultat de mauvaises conjonctures mais aussi le produit de données structurelles de notre société et l'état de notre économie. Chacun a conscience aujourd'hui que des résistances existent pour ralentir le processus de développement.

Elles proviennent surtout de ceux qui ont profité ou profitent encore de conjonctures en accumulant des profits. Le gouvernement a pris certes, de nombreuses mesures dans la lutte contre la corruption, la bureaucratie, le crime organisé dont les atteintes à l'appareil productif ont de

redoutables effets sur le fonctionnement de l'appareil productif. Mais il faut bien reconnaître là aussi que les résultats tardent à apparaître dans la lutte contre tous les excès dans les programmes d'investissements publics, le fonctionnement de la finance, dans la conduite des affaires publiques. L'économie de marché a besoin de règles et elles doivent être claires, connues et partagées de tous.

C'est de ce postulat que peut surgir le redéploiement de l'activité économique et plus tard la croissance.

L'Algérie n'est pas dénuée d'atouts à condition qu'une volonté politique s'impose, que de nouveaux instruments de régulation publique soient pris en charge par une puissance publique et qu'elle soit capable de les faire évoluer au bénéfice de tous. C'est là tout le contraire d'une recomposition autoritaire qui appliquée dans le passé a eu des effets dévastateurs. Ressources naturelles et ressources humaines sont disponibles. Elles sont un capital inestimable qui peuvent sortir le pays des difficultés économiques qui sont les siennes aujourd'hui et ouvrir l'appareil productif aux échanges internationaux. Il est temps, en effet, que les réformes économiques engagées produisent leur véritable effet. L'Algérie doit avoir l'ambition que lui autorisent ses innombrables ressources pour s'afficher comme un pays ouvert, dynamique, innovant.

Au cœur de cette évolution, et de ce changement, doit se retrouver au centre de l'action la communauté citoyenne.

T. M. A.

L'Etat de Droit, un impératif

Confrontée à des défis majeurs en termes de politique économique, l'Algérie est aujourd'hui dans une phase d'évolution politique déterminante pour l'avenir, et toujours placée dans une trajectoire de changement.

La dernière échéance électorale a été porteuse de cette aspiration souhaitant consacrer les termes d'un long processus qui fait du pluralisme, de la démocratie, de la préservation des libertés publiques les raisons du combat politique. En la matière, le chemin peine parfois à être emprunté. Raison historique peut être.

En Algérie, la politique il faut le reconnaître, a été vouée aux temps de crise qui jalonnèrent la période post Independence.

La stabilité a été ainsi un objectif impérieux à atteindre, consacrée sur le terrain, le pouvoir politique espère qu'elle sera un atout pour refédérer le débat politique autour de vrais clivages qui pendant longtemps n'apparaissaient pas ou plus, et jouer un rôle décisif sur la recomposition des forces politiques en cours, qui peut s'annoncer comme laborieuse et qu'il soit parfois difficile de se faire entendre si l'on n'y fait pas attention. Cela étant, un grand nombre d'individus veulent faire quelque chose, sont sensibles aux problèmes qui se posent à la société mais qui ne trouvent pas toujours les relais nécessaires pour que leur voix porte. Le changement tel que formulé par le pouvoir politique a consisté dans l'adoption de plusieurs textes (associations, partis politiques, information), censés apporter transparence et volonté d'impliquer la communauté citoyenne dans le débat politique.

Les avis demeurent partagés quant au but et aux objectifs à atteindre. Ils occupent la réflexion partisane aujourd'hui.

C'est dans une perspective de rassemblement de tous ceux qui peuvent porter et faire avancer le débat en ces temps cruciaux où le pays a besoin de s'adapter à des défis majeurs qui s'imposent à lui, que doivent converger tous les efforts. Il faut redonner des repères à une jeunesse par rapport à un monde dont elle ne parvient pas toujours à en construire la compréhension avec tous les risques sociaux et politiques possibles.

Tout le monde est convaincu que la jeunesse a un rôle à jouer dans le changement, car il doit y avoir changement ce que le premier magistrat du pays ne cesse d'ailleurs de rappeler appelant à sa concrétisation.

Répondre à l'inquiétude des gens, les aider à s'intégrer dans le monde où ils vivent, est l'impérieux devoir des hommes politiques.

A ce stade-là, le pays a encore bien des progrès à faire il faut en convenir. Cela pose en réalité en des termes redoutables, un véritable problème de société.

C'est à une conception moderne de la politique dans une démocratie vers laquelle doit tendre le pays. Il est impératif que l'on s'attelle à la tâche et elle est considérable.

T. M. A.

APN

Journée d'étude l'expérience parlementaire algérienne

Donner à l'opposition le droit de saisir le Conseil constitutionnel sur les lois anticonstitutionnelles

Des juristes ont préconisé mercredi à Alger de donner à l'opposition le droit de saisir le conseil constitutionnel sur les lois anticonstitutionnelles adoptées par le parlement. Lors d'une journée d'étude sur «l'expérience parlementaire algérienne», Messaoud Chihoub de l'université de Constantine a estimé que le recours de l'opposition au Conseil constitutionnel sur le caractère anticonstitutionnel de toute loi adoptée par le parlement «est une mesure à même d'encadrer l'acte d'opposition». M. Chihoub a proposé pour la mise en œuvre d'une telle démarche, un quorum de 50 députés à atteindre pour que le Conseil constitutionnel soit saisi sur les lois jugées contraires

à la constitution. Il a souligné à cet effet la nécessité d'introduire cette mesure dans le prochain amendement de la constitution pour garantir «le droit de la minorité et la formation d'un gouvernement et d'un parlement forts mais aussi d'une opposition forte» conformément au régime démocratique qui exige les deux éléments de l'équation à savoir «une majorité qui dirige et une opposition qui soulève les aspects négatifs». De son côté, Mohamed Bousoltane de l'université d'Oran a estimé que l'intégration de l'opposition au sein des institutions constitutionnelles «est à même d'améliorer le fonctionnement sur les différents plans et conférer plus de crédibilité aux lois». Il a présenté à l'occasion un exposé sur l'évolution du parlement algérien conformément aux différentes constitutions. Dans le même

contexte, la juriste Fatiha Benabbou (université d'Alger) a évoqué les mécanismes de contrôle du gouvernement par le parlement à travers l'évaluation des dispositions relatives à l'examen des différentes questions soulevées par les députés ainsi que la formation des commissions d'enquêtes et d'auditions.

Elle a évoqué le rôle du Premier ministre dans la communication de ces questions aux membres du gouvernement ainsi que dans la présentation du programme du président de la République et la déclaration de politique générale. Cette journée d'étude s'inscrit, selon le vice-président du Conseil de la nation, M. Adam Kobbi, dans le cadre de la tradition du Conseil visant à élargir la culture parlementaire et la vie politique en Algérie.

HISTOIRE : LE SG DE L'ONM À PARTIR DE AÏN DEFLA L'Algérie indépendante «ne peut que traiter d'égal à égal» avec son ex-colonisateur

Le secrétaire général de l'Organisation nationale des moudjahidines (ONM), M. Said Abadou, a indiqué mercredi à Aïn Defla que le message susceptible d'être envoyé à certains gouvernements français «nostalgiques» est que «l'Algérie est désormais indépendante et ne peut traiter que d'égal à égal avec son ex-colonisateur».

«Ces derniers se doivent de respecter l'Algérie et la volonté des Algériens. Vous avez certes vos intérêts, mais force est de constater que nous avons également les nôtres», a affirmé M. Abadou qui s'exprimait lors d'un point de presse en marge du colloque sur la wilaya IV historique.

Invité à s'exprimer sur les dernières élections présidentielles françaises qui ont vu la victoire de M. François Hollande, le SG de l'ONM a affirmé que pour lui et les moudjahidines, les «déclarations de bonne intention ne suffisent pas car, seuls les actes comptent», a-t-il dit.

«M. Hollande est certes un socialiste, mais nous savons que Mitterrand l'était aussi», a indiqué M. Abadou, rappelant que ce dernier, du temps où il était ministre de la Justice durant la guerre de libération nationale, avait affirmé que les moudjahidines ne comprenaient que le langage de la force, n'hésitant pas (Mitterrand), une fois ministre de l'Intérieur en 1956, à donner son approbation à l'exécution du chahid Ahmed Zabana.

«Nous n'avons aucune rancune à l'égard de nos ex-occupants et notre souhait est que les actuels socialistes en France méditent les exemples de leurs prédécesseurs», a-t-il ajouté dans ce contexte.

S'exprimant sur le colloque consacré à la wilaya IV historique, M. Abadou a indiqué que de pareilles manifestations permettent de jeter la lumière sur les étapes vécues par le mouvement de libération nationale ainsi que sur



les réalisations obtenues lors de la période post-indépendance. Il a ajouté que ce colloque constitue une occasion pour faire un bilan susceptible de «nous permettre de mieux aller de l'avant et réaliser les objectifs de la Déclaration du 1er Novembre 54».

Cette rencontre constitue un «message clair» aux jeunes générations pour qu'elles soient au fait des sacrifices consentis par leurs glorieux aïeux dans le but de recouvrir l'indépendance du pays, mettant en relief l'importance de la jonction entre le combat libérateur et celui inhérent à la construction et à l'édification du pays.

Pour M. Abadou, la conjugaison des efforts des moudjahidines, des chercheurs ainsi que des médias est «nécessaire» pour que pareil objectif puisse être concrétisé.

APS

Brèves...

□ Le CNES et société civile organisée

Le thème portant sur «la société civile organisée» a été inscrit au cœur de l'agenda mondial par l'Association internationale des conseils économiques et sociaux (AICESIS), lors de ses assises à Rio de Janeiro (Brésil), sous l'impulsion de la présidence algérienne de cette organisation, indique dimanche un communiqué du Conseil national économique et social (CNES).

□ Plan bleu

Le coup d'envoi des caravanes du «plan bleu» qui doit silloner 13 wilayas côtières en vue de sensibiliser aux risques des accidents de la route et de la drogue, en prévision de la saison estivale, dont l'ouverture officielle est prévue ce 21 juin, a été donné dimanche au siège de l'Ecole supérieure de police (ESP) Ali Tounsi (Alger).

□ Pluie de roses sur... Blida

Le coup d'envoi du 1er Salon national des roses et des jeunes a été donné dimanche à la place de la Liberté de la ville de Blida avec la participation de 24 wilayas du pays.

□ La PAF vigilante

Le directeur de la police des frontières à la direction générale de la sûreté nationale (DGSN), Lazreg Ghali, a indiqué dimanche à Alger que les services de la police des frontières avaient pris toutes les mesures de sécurité nécessaires au niveau des aéroports, des ports et des postes frontières en prévision de la saison estivale.

La direction générale de la sûreté nationale (DGSN), a prévu dans le cadre du plan azur, 58 postes d'observation et de sécurisation au niveau de 73 plages, dont 8 dans la wilaya d'Alger.

□ Boumerdes : 20 plages données en concession

Vingt (20) plages sur les 28 autorisées à la baignade dans la wilaya de Boumerdes ont été données en concession pour leur exploitation par des plagiastes particuliers durant la saison estivale 2012, a-t-on appris dimanche du directeur du Tourisme et de l'artisanat.

□ Colloque Okba Ibn Nafaa à Biskra

Les intervenants au colloque national sur Okba Ibn Nafaa ont insisté dimanche à Biskra sur «l'esprit de symbiose» et «l'interaction positive» qui ont prévalu entre les fatihines musulmans et les habitants de l'Algérie, dès l'aube de l'islam.

□ Feliv : Une nouvelle page

Le 5ème festival international de la littérature et du livre de jeunesse (Feliv) a consacré de vendredi à dimanche un colloque international sur «les indépendances dans les littératures post-coloniales», animé par des universitaires algériens et étrangers.

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Édité par la SARL DK NEWS

Directeur général
Abdelmadjid CHERBAL

Directeur
de la rédaction

Abdelmadjid TAREB

REDACTION ADMINISTRATION

03, Rue du Djurdjura - Ben Aknoune - Alger

Tél. : 021 94 66 62 (63)

Fax : 021 94 66 83

Email : contact@dknews-dz.com - Site : <http://www.dknews-dz.com>

PUBLICITE : S'adresser à 03, Rue du Djurdjura - Ben Aknoune - Alger
Tél. : 021 94 66 62 (63) / Fax : 021 94 66 83 / Email : contact@dknews-dz.com

IMPRESSION : S.I.A.

ACTIVITÉ POLITIQUE

Belkhadem :

"Il n'y a plus de crainte sur le sort du FLN"



Le secrétaire général du parti du Front de libération nationale (FLN), M. Abdelaziz Belkhadem, a affirmé dimanche à Alger qu'"il n'y a plus de crainte sur le sort du FLN", soulignant que le règlement du parti sera appliqué, "dans toute sa rigueur", à l'encontre de tous ceux qui s'écartent de sa ligne.

"Quand j'avais pris mon poste en tant que secrétaire général du FLN, j'avais et j'ai toujours eu cette obligation de préserver l'unité des rangs. Maintenant, qu'il n'y a plus de crainte sur le sort du FLN, je ne peux pas être laxiste, j'appliquerai, rigoureusement, les statuts et le règlement intérieur du parti", a indiqué M. Belkhadem, dans une conférence de presse animée au lendemain de la clôture des travaux de la session or-

dinaire du Comité central du parti. Sur le sort réservé aux membres contestataires du Comité central, le secrétaire général du FLN a rappelé qu'il n'avait pas le droit de les exclure de cette instance et que seul le congrès pouvait le faire, faisant état, toutefois, de la possibilité de les suspendre sur avis de la commission de discipline.

Au sujet de "la structure parallèle" que ses opposants comptent créer, M. Belkhadem a indiqué que celle-ci est "illégale et illégitime". "Ils n'ont pas le droit d'utiliser le sigle du FLN pour contester", a-t-il dit.

Ces contestataires ont décidé de mener une "vaste campagne" pour dénoncer devant l'opinion publique ce qu'ils ont qualifié de "scandales et dépassements dont se seraient rendus coupables M. Belkhadem et ses hommes ainsi que les tentatives de

changement de l'éthique du parti, de sa ligne politique et de sa composante". Évaluant la situation au sein du parti après les travaux du Comité central, M. Belkhadem a précisé que "le FLN se porte bien et n'a pas perdu son réservoir de voix au sein de notre peuple".

Il a ajouté que "le problème de positionnement n'est pas nouveau au sein du Front, car nous l'avons toujours connu du temps, a-t-il dit, où nous étions seul sur la scène politique".

Par ailleurs, le secrétaire général du FLN a insisté sur le fait que la crise qu'a connue le parti a relation avec le retard de l'annonce d'un nouveau gouvernement, précisant toutefois, que sa formation politique est pour le principe de la constitution d'un gouvernement élargi à d'autre formations politiques.

Le FLN désigne ses députés au sein des organes de l'APN

Le Secrétaire général du parti du Front de libération nationale (FLN), M. Abdelaziz Belkhadem, a désigné les députés devant représenter le parti au sein des organes de l'Assemblée populaire nationale (APN) dont cinq vice-présidents de l'APN, a indiqué mercredi un communiqué du FLN.

Les vice-présidents sont les députés Mohamed Djemai, Azzeddine Boutaleb, Dalila Fourrar, Ali Hamel et Fatiha Ouissat.

Huit députés ont été désignés pour assurer la présidence des commissions permanentes.

M. Khalil Mahi a été désigné à la tête de la commission des finances et du budget, Belkacem Belabbès à la tête de la commission des affaires étrangères et de la coopération, Abdennour Graoui à la tête de la commission des affaires juridiques et des libertés, Toufik Tourèche à la tête de la commission des affaires juridiques, du développement,

de l'industrie, du commerce et de la planification, Asma Ben Kada à la tête de la commission de l'Education, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et des affaires religieuses, Ould Hocine Mohamed Cherif à la tête de la commission de l'Agriculture, de la pêche et de la protection de l'environnement, Salaheddine Bourezzé à la tête de la commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la formation professionnelle et Mahmoud Koumama à la tête de la commission des transports et des télécommunications. Sept (07) autres députés ont été désignés vice-présidents des commissions permanentes suivantes: Affaires juridiques, Education et Enseignement, Agriculture, Défense nationale, Habitat, culture, Communication et Jeunesse et sport.

Sept (07) députés ont été désignés rapporteurs des commissions permanentes.

LA CÉRÉMONIE A ÉTÉ PRÉSIDÉE PAR M. ABDELMALIK GUENAIZIA, MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Sortie de 4 nouvelles promotions de l'ESDAT

Une cérémonie de sortie de quatre promotions d'élèves officiers et d'élèves de la navigation aérienne de l'Ecole supérieure de la défense aérienne du territoire (ESDAT) au titre de l'année 2011-2012 s'est déroulée mardi à Reghaya (Alger). La cérémonie était présidée par le ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, M. Abdelmalek Guenaizia en présence du commandant des forces de défense aérienne du territoire, le général Ammar Amrani, de ministres, des généraux majors, des généraux et des officiers supérieurs de l'Armée nationale populaire (ANP). Il s'agit de la 20ème promotion du cours de commandement et d'état-major, la 36ème promotion du cours de perfectionnement pour officiers, la 3ème promotion d'officiers d'application du génie et la 11ème promotion de la navigation aérienne. A cette occasion, M. Guenaizia a inspecté les promotions sortantes avant de procéder à la remise des grades et diplômes aux élèves officiers sortants.

ORAN

Le général de corps d'armée Ahmed Gaid Salah préside la cérémonie de sortie de la 43ème promotion de l'ESA de Tafraoui

Le chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), le général de corps d'armée Ahmed Gaid Salah a présidé, mardi soir à l'Ecole supérieure de l'air (ESA) de Tafraoui (Oran), la cérémonie de sortie de la 43ème promotion. La cérémonie s'est déroulée en présence du commandant des Forces aériennes, le général-major Abdellkader Lounes, du commandant de la deuxième région militaire, le général-major Said Bey et de généraux et officiers supérieurs de l'ANP. Cette promotion portant le nom du chahid Hadj Erreg dit Khaled comporte la 8ème promotion d'élèves ingénieurs pilotes et la 25ème promotion du cours de commandement et d'état-major. Le chef d'état-major de l'ANP, le général de corps d'armée Ahmed Gaid Salah a présidé, à cette occasion, une cérémonie de remise de grades et de diplômes aux majors de cette promotion.

GENDARMERIE NATIONALE

Le général-major Boustila inaugure le siège du groupement des unités territoriales de la Gendarmerie nationale de Constantine

Le général-major Ahmed Boustila, commandant de la Gendarmerie nationale a inauguré, mardi, à Constantine, le nouveau siège du groupement des unités territoriales de la Gendarmerie nationale. Accompagné d'une délégation d'officiers supérieurs et des autorités locales, de la wilaya, le général-major a passé en revue une section de la Gendarmerie nationale, avant de s'enquérir de la fonctionnalité de cette infrastructure mise en exploitation provisoire en octobre dernier. Selon les explications fournies au commandant de la Gendarmerie nationale, cette nouvelle structure abrite désormais les sièges de la brigade territoriale, de la compagnie territoriale, de la section de sécurité et d'intervention, de la brigade de protection des mineurs ainsi que d'une section motorisée de la sécurité routière.

Le lieutenant-colonel Abdellahid Keroud, responsable de la communication de la Gendarmerie nationale a précisé que ce mégaprojet qui s'étend sur une superficie totale de 20.087,90 mètres carrés dont 4247,90 m² bâti, a nécessité une enveloppe estimée à près de 780 millions de dinars.

SEAAL : FACTURES D'EAU

Le paiement par carte bancaire bientôt possible

La Société des eaux et de l'assainissement d'Alger (SEAAL) compte introduire de nouveaux modes de paiement des factures d'eau, dont le paiement par carte bancaire qui sera lancé incessamment pour les agences d'Alger, a-t-on appris mardi auprès de cette société.

«En plus des 27 points de paiement répartis dans Alger et le paiement au niveau des bureaux de Poste, les Algérois pourront, à partir du début du deuxième semestre 2012 régler leurs factures par carte bancaire, dans les agences de SEAAL», a indiqué à l'APS le directeur clientèle de SEAAL, M. Jean-Marie Le Quement, ajoutant que la société proposerait avant la fin 2012 le paiement par prélèvement automatique à partir du compte du client.

Pour les zones périphériques d'Alger, SEAAL prévoit d'ouvrir en 2013 des caisses mobiles pour le règlement des factures et pour répondre à toutes les questions de ses clients dans ces zones.

Au sujet des facturations jugées parfois excessives par les clients et qui font l'objet de nombreuses réclamations, M. Le Quement a admis l'existence de «quelques cas d'erreurs» commis par les releveteurs de la SEAAL, tout en mettant en cause deux autres facteurs principaux: les fuites d'eau et le cumul des dettes.

«Nous avons quelque 550.000 clients, ce qui donne plus de 2,2 millions de facture trimestrielles par an. Il est normal qu'il y ait parfois des erreurs de lecture, mais les fuites d'eau

et les dettes, deux facteurs qui gonflent les montants à payer, restent parmi les principales causes de ces factures élevées», précise-t-il.

Selon M. Le Quement, les factures anormalement élevées sont dues aussi à la défaillance des compteurs vieillissants et c'est pour cela que la SEAAL a entrepris, en 2007, le remplacement des compteurs. La société a remplacé depuis, quelque 350.000 compteurs au total.

«Ces compteurs sont étalonnés, contrôlés par les laboratoires de la qualité et de la métrologie, et permettent de mieux mesurer la consommation réelle des clients», selon les dires de ce responsable.

M. Le Quement a fait savoir en outre qu'une nouvelle facture plus détaillée sera distribuée dans trois mois. Cette nouvelle formule «permettra au client de mieux évaluer ses consommations et donc de mieux les maîtriser», a-t-il expliqué.

Sur un autre registre, M. Le Quement a souligné que la SEAAL avait régularisé, en cinq ans, près de 50.000 cas de branchements illicites en enregistrant leurs usagers parmi sa clientèle régulière.

«La SEAAL procède depuis cinq ans à Alger à des recensements systématiques, avec des équipes chargées de contrôler les branchements, quasiment foyer par foyer, ce qui a donné lieu au recensement de près de 50.000 exploitants illicites, essentiellement dans la périphérie est d'Alger», a-t-il détaillé. La SEAAL a obtenu en août 2011 un 2ème contrat de gestion de l'eau et de l'assainissement

de la ville d'Alger pour un montant de 107 millions d'euros.

SEAAL a été créée en 2006 suite à un accord conclu entre l'Algérienne des eaux (ADE) et l'Office national d'assainissement (ONA) et la compagnie française Suez Environnement délégant à cette société la gestion des services liés à l'eau dans la capitale Alger.

La même société a été également chargée, dans le cadre de ce nouveau marché, de la gestion de la distribution d'eau dans la wilaya de Tipasa.

«Dans le cadre du nouveau contrat, nous avons pris, jusque-là, la gestion de 19 communes de la wilaya de Tipasa dont la gestion était assurée par l'ADE (Algérienne des eaux). Nous comptons améliorer largement le service offert aux clients de cette wilaya dans les prochaines années et étendre la gestion aux 9 communes qui restent dans cette wilaya», a-t-il dit.

M. Le Quement a tenu à rappeler que l'un des principaux points du contrat était le transfert du savoir-faire pour rendre possible l'autonomisation complète de la SEAAL.

«L'ensemble de l'équipe travaille pour le transfert du savoir faire nécessaire à la maîtrise de l'ensemble des métiers correspondant à la mission de SEAAL», a-t-il indiqué tout en assurant qu'à cet effet la société avait établi «un système de suivi permettant de mesurer l'amélioration de ce savoir-faire».

SELON L'ONS

Hausse de l'inflation à 6,9% en rythme annuel en mai

Le rythme d'inflation annuel en Algérie a accentué sa hausse durant le mois de mai dernier pour atteindre 6,9% contre 6,4% en avril, malgré une baisse de près de 3% des produits alimentaires en mai par rapport à avril, a appris mardi l'APS auprès de l'Office national des statistiques (ONS).

En mai dernier, l'indice des prix à la consommation a enregistré une baisse de 1,1% par rapport au mois écoulé. Cette baisse est due à un recul de 2,7% des produits alimentaires, précise l'Office. Cette tendance, qui intervient après des hausses relevées durant les quatre premiers mois 2012 (respectivement 2,3%, 2,2%, 1,4% et 0,9%), est le fait des biens alimentaires qui se distinguent par un recul de 2,7%, résultant d'une baisse «notable» des

produits agricoles frais avec 5,4%, souligne l'ONS. Des chutes de prix ont caractérisé en mai dernier certains produits, notamment les légumes (-11,9%), la pomme de terre (31,3%), les œufs (8,07%), poissons frais (3,9%) et à un degré moindre la viande de poulet (1,9%). Corrigé des variations saisonnières, l'indice des prix à la consommation a enregistré en mai 2012 une baisse de 0,6% par rapport à avril dernier.

Par ailleurs, l'Office relève que les produits alimentaires industriels ont connu une stagnation, alors que les biens manufacturés industriels et les services ont enregistré une légère hausse, respectivement de 0,42% et de 0,22%. En glissement annuel, les produits alimentaires ont augmenté de 11,29% avec notamment 18,04% pour les

produits agricoles frais et 5,63% pour les produits alimentaires industriels, selon l'ONS. Les produits manufacturés ont également augmenté de 7,71% et les services de 5,58% en mai dernier par rapport au même mois de l'année écoulée, ajoute l'Office. Par rapport au même mois de 2011, la hausse a touché en mai dernier tous les produits alimentaires, mais les augmentations les plus importantes ont concerné les produits agricoles frais dont notamment la pomme de terre (37,49%), les légumes frais (12,42%) et les fruits frais (19,34%), relève encore l'ONS. En mai dernier et par rapport à la même période en 2011, cette hausse a touché également d'autres produits alimentaires. Il s'agit notamment des viandes de mouton (28,81%), des œufs

(6,1%), du sucre et produits sucrés (12,04%), des huiles et graisses (4,84%), laits, fromage et dérivés (2,14%), ajoute l'ONS. Par ailleurs, l'Office indique que les seules baisses des prix enregistrées en mai dernier et par rapport au même mois en 2011 ont concerné le poisson frais avec 1,42%, ainsi que les viandes de poulet avec -0,61%.

Durant les cinq premiers mois 2012, l'indice des prix à la consommation a connu une «forte hausse» de 9,4% par rapport à la même période en 2011, en raison d'une hausse généralisée des prix des produits de consommation, notamment des produits agricoles frais qui ont augmenté de 20,20%. Cette hausse des produits agricoles frais s'explique toujours par la forte augmentation des prix de la pomme de

terre (58,92%), la viande de mouton (27,56%), des œufs (18,68%), les légumes frais (14,48%) et des fruits frais avec 7,96%, relève l'Office.

Les produits alimentaires industriels ont aussi marqué une hausse de 5,92% en raison essentiellement de l'augmentation des prix des boissons (19,86%), du café et thé (7,5%), des sucre et produits sucrés (7,05%) et des huiles et graisses (4,06%), ajoute l'organisme national des statistiques.

Les prix des produits manufacturés ont également enregistré une hausse de 7,77% ainsi que ceux des services avec 5,01% durant les cinq premiers mois de 2012, ajoute l'Office.

APS

TRANSPORT

Mise en vente le 2 juillet de titres communs de transport tramway-métro

Des titres communs de transport entre tramway et métro, permettant aux usagers d'emprunter la correspondance métro-tramway avec le même titre de transport, seront mis en vente à partir du 2 juillet prochain, a indiqué l'Entreprise du métro d'Alger (EMA) dans un communiqué.

Avec la mise en service commerciale du 2e tronçon du tramway d'Alger intervenue vendredi dernier, l'EMA offre une gamme tarifaire commune pour l'utilisation des deux modes de transport (métro et tramway) afin de faciliter la correspondance aux usagers. Ainsi, le voyageur pourra passer d'un mode à un autre avec le même titre de transport bénéficiant d'une réduction.

Le prix du ticket unique plus, permettant d'effectuer un «aller simple» sur l'ensemble des deux lignes métro et tramway est fixé à 70 DA, soit une réduction de 30%, souligne la même source. Des abonnements sont également proposés pour des déplacements réguliers ou périodiques, a-t-on ajouté. Un ticket 10 voyages plus, permettant d'effectuer 10 voyages sur l'ensemble des deux lignes métro et tramway est proposé aux usagers à 600 DA profitant d'une réduction de 40%. Le tarif d'un abonnement mensuel pour une personne qui ferait un aller-retour six jours sur sept chaque semaine, est fixé à 2.500 DA, soit une réduction de 48%. «Cet abonnement permet un nombre de voyages illimité pendant 30 jours consécutifs sur l'ensemble des deux lignes métro et tramway», précise le communiqué. Les abonnements seront proposés sous la forme d'une carte sans contact, personnalisée et rechargeable. La vente des tickets (+) et des cartes d'abonnements (+) se fera dans un premier temps au niveau des stations du métro puis sera généralisée à d'autres points de vente.

Le président Bouteflika reçoit le ministre australien des Affaires étrangères

Le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, a reçu mardi à la résidence Djname El Mufti à Alger le ministre australien des Affaires étrangères, M. Bob Carr. L'audience s'est déroulée en présence du ministre des Affaires étrangères, M. Mourad Medelci. Le chef de la diplomatie australienne est arrivé lundi en Algérie pour une visite de travail de deux jours, à l'invitation de son homologue M. Medelci. Un mémorandum d'entente de consultations politiques entre les ministères algérien et australien des Affaires étrangères a été signé lundi par MM. Medelci et Carr à l'issue d'une séance de travail. Le mémorandum permettra aux deux pays de travailler à la "consolidation" de leurs relations bilatérales, en général, et diplomatiques, en particulier.

Le MAE australien plaide pour l'intensification des relations de son pays avec l'Algérie

Le ministre australien des Affaires étrangères, M. Bob Carr a plaidé mardi à Alger pour l'intensification des relations entre l'Algérie et son pays notamment dans le domaine de l'énergie et des mines. "Nous avons besoin de développer davantage notre coopération avec l'Algérie dans tous les domaines notamment dans l'énergie et les mines", a indiqué M. Carr à la presse à l'issue de l'audience que lui a accordée le président de la République M. Abdelaziz Bouteflika. Le ministre australien des Affaires étrangères a souligné également que son pays "a réorienté" sa politique étrangère vers l'Afrique et le Monde arabe, précisant que sa présence en Algérie confirme cette politique. Il a indiqué aussi que ses entretiens avec le président Bouteflika ont été "fructueux" et ont porté sur plusieurs thèmes dont la situation qui prévaut dans la région notamment en Syrie ainsi que la coopération en matière de lutte contre le terrorisme.

M. Bensalah représente le président de la République au sommet de Rio+20

Le président du Conseil de la Nation, M. Abdelkader Bensalah prendra part, en tant que représentant du président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, aux travaux du sommet de Rio+20 qui débuteront demain mercredi et dureront jusqu'au 22 juin, indique un communiqué du Conseil. Le sommet de Rio+20 se tient vingt ans après le sommet de la terre organisé à Rio de Janeiro et sanctionné par la déclaration de Rio et la déclaration des 21 sur le développement durable, précise la même source. Rio+20 est le diminutif de la Conférence des Nations Unies pour le développement durable, qui se tiendra dans la ville de Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin.

ALGÉRIE-SAHARA-OCCIDENTAL

M. Ould Khelifa reçoit une délégation parlementaire sahraouie

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Mohamed Larbi Ould Khelifa, a reçu mardi à Alger une délégation du Conseil national sahraoui conduite par son président, M. Khatri Addouh. Dans une déclaration à la presse, M. Addouh a précisé que sa rencontre avec M. Ould Khelifa a été l'occasion de passer en revue "les relations bilatérales entre les deux peuples frères algérien et sahraoui" et "les perspectives de la coopération parlementaire entre les deux pays". Le responsable sahraoui a en outre réaffirmé sa détermination à "poursuivre la concertation en vue de raffermir les relations bilatérales et la coopération entre les deux pays dans les différents domaines".

ALGÉRIE-GRAnde BRETAGNE

Plus de 12.000 visas d'entrée au Royaume-Uni délivrés à des Algériens en 2011

Plus de 12.000 visas d'entrée au Royaume-Uni ont été délivrés à des Algériens par les services consulaires de l'ambassade britannique en Algérie en 2011, a indiqué mardi à Alger l'ambassadeur de ce pays, M. Martyn Roper.

S'exprimant à l'occasion d'une visite organisée pour des journalistes de la presse nationale à la section de visas du consulat britannique, M. Roper a ajouté que le nombre de visas délivrés durant le premier trimestre 2012 "a augmenté de 12% par rapport à la même période de 2011".

L'ambassadeur britannique a souligné que les visas sont délivrés dans un délai ne dépassant pas les 15 jours, affirmant que les demandes de visas refusées sont dues généralement à des dossiers incomplets ou formulaires mal remplis.

"Il est d'une importance primordiale que les demandes de visa soient soumises sans retard et que les demandeurs prennent soin de fournir l'ensemble des documents



justificatifs conformément aux instructions claires de demande de visas", a-t-il expliqué.

Plus de 130 demandes de visa

sont déposées quotidiennement au niveau de l'agence WorldBridge à Oued Kniss (Ruisseau, Alger), où un service Business Class offre, moyennant 3.500 DA, en plus des frais de visas (9.800 DA), des prestations comme la photocopie des documents, la prise de photo numérique ainsi que le suivi, par SMS, du dossier de visa.

S'agissant des Jeux Olympiques à Londres (du 27 juillet au 12 août) le diplomate britannique a invité les Algériens désirant visiter le Royaume-Uni durant cette période à demander leurs visas le plus tôt possible afin que les services consulaires puissent les traiter dans les délais impartis.

M. Roper a indiqué, par ailleurs, qu'en raison de la "très grande importance" qu'accorde son pays aux relations bilatérales avec l'Algérie, le Royaume-Uni s'engage à offrir un service de visas "efficace, moderne et accessible" pour permettre aux Algériens désireux de se rendre dans ce pays à le faire avec un "minimum de formalités".

UMA

Alger accueille la 13ème conférence des présidents des banques maghrébines

La 13ème conférence des présidents des banques maghrébines se tiendra aujourd'hui à Alger sous le thème de la gouvernance bancaire, a appris l'APS mardi auprès de l'ABEF. Plusieurs interventions de premiers responsables de banques du Maghreb, du secrétaire général de l'UMA, M. Habib Ben Yahia, du Gouverneur de la Banque d'Algé-

rie, M. Mohamed Laksaci, d'un représentant du FMI et de banquiers européens et africains sont programmées lors de cette rencontre d'une demi-journée, selon l'ABEF.

L'Union des banques maghrébines, co-organisatrice de l'événement avec l'ABEF (Association professionnelle des banques et établissements financiers) tient aussi

sa 11ème assemblée générale (AG) mercredi et jeudi à Alger.

L'AG sera précédée, mercredi après-midi, par la réunion de la 41ème session du Conseil d'administration de l'Union qui représente les banques tunisiennes, libyennes, marocaines, mauritanienes et algériennes.

CONFÉRENCE A RABAT SUR LA PROTECTION SOCIALE

90 millions de maghrébins concernés

Une réunion d'experts sur "la situation de la protection sociale en Afrique du Nord par rapport aux enjeux démographiques actuels" se tient à Rabat à l'initiative du bureau pour l'Afrique du Nord de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).

Organisée en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), cette réunion de trois jours vise à renforcer l'engagement en faveur de la mise en place effective d'une politique intégrée de protection sociale par les pays de la région et à offrir une plate-forme d'échange d'expériences et de points de vue sur les avancées et les résultats atteints en matière de protection sociale.

Plusieurs tables rondes sont au programme de cette rencontre notamment "Les défis et enjeux de la protection sociale", "Etat des lieux de la situation de la protection sociale en Afrique du Nord", "Comment améliorer l'efficacité du système de la protection sociale" et "La protection sociale, partie intégrante de la politique de développement socioéconomique". Intervenant à l'ouverture des travaux, la directrice du Bureau pour l'Afrique du Nord de la Commission économique pour l'Afrique des Nations-Unies, Ka-

rima Boumema Ben Soltane, a estimé que le contexte actuel de ralentissement économique mondial a remis à l'ordre du jour la question de la protection sociale en rappelant que le rapport du département des affaires économiques et sociales de l'ONU sur "la situation sociale mondiale 2011", avait révélé les conséquences sociales des crises sur les pays où les systèmes de protection sociale étaient les plus faibles. Elle a affirmé à cette occasion que "un système de protection sociale adéquat doit non seulement réduire la pauvreté, mais également la vulnérabilité liée au niveau de revenu, au sexe, à l'âge ou encore à la situation géographique" et doit "appréhender les besoins des populations qui varient en fonction du cycle de vie: enfance, adolescence, âge adulte et vieillesse". Quant au SG de l'UMA Habib Ben Yahia, il a souligné que les pays maghrébins sont appelés à mener une réflexion commune pour trouver les réponses appropriées aux nouveaux défis posés par la croissance démographique soutenue dans la région, qui compte à présent plus de 90 millions d'habitants.

APS

PARTENARIAT DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ le cœur y est

Le ministre de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière, M. Djamel Ould Abbès, a tenu à Boston (Massachusetts) une séance de travail avec le doyen de la recherche de l'Institut de médecine de Harvard, M. William Chin, avec qui un protocole d'accord sera signé prochainement à Alger.

Cette rencontre entre M. Ould Abbès et M. Chin est la deuxième après celle tenue en septembre dernier dans la capitale du Massachusetts.

Accompagné du doyen de la faculté de médecine d'Alger, du directeur général du complexe de Sidi Abdallah et du Pdg de Saïdal, le ministre a examiné avec M. Chin les voies et moyens d'instaurer un partenariat entre les deux parties.

Dans ce sens, il s'agit notamment de l'apport que pourrait fournir l'institut de médecine de Harvard, l'un des leaders mondiaux dans le domaine de la formation en médecine et de la recherche médicale, au secteur de la santé en Algérie.

Les principaux domaines de partenariat qui ont été identifiés portent sur la coopération en matière de formation entre ce prestigieux institut de médecine et la faculté de médecine d'Alger, ainsi que d'une

collaboration pour le projet du pôle biotechnologique de Sidi Abdallah.

En somme, les discussions ont permis de définir les axes stratégiques pour un partenariat «solide et pérenne» avec Harvard université, a indiqué à l'APS un membre de la délégation.

A cet effet, le doyen de l'institut de médecine de Harvard, qui est également professeur en endocrinologie et avait exercé comme vice-président de la recherche dans une des plus grandes firmes pharmaceutiques américaines, devra effectuer une visite de travail dans les tout prochains mois à Alger.

A cette occasion, un protocole d'accord sera signé entre son institut et celui de médecine d'Alger prévoyant même un jumelage entre ces deux facultés.

M. Ould Abbès a eu également lundi et mardi des séances de travail avec les dirigeants de plusieurs firmes pharmaceutiques.

Ces rencontres se sont tenues en marge du Salon mondial de la biotechnologie, BIO International Convention, qui avait ouvert lundi à Boston avec la participation de l'Algérie comme invitée d'honneur.

Organisé du 18 au 21 juin, BIO International Convention est le plus grand rendez-vous international qui réunit annuellement dans une

grande ville des Etats-Unis les acteurs les plus importants dans les biotechnologies et offre de nombreuses opportunités de rencontres et de discussions pouvant se concrétiser par des partenariats fructueux.

Le statut d'invité d'honneur conféré à l'Algérie par cette prestigieuse manifestation mondiale de la santé consacre la reconnaissance à l'ambitieux projet algérien de créer un pôle d'excellence en matière de biotechnologie couvrant l'Afrique et le monde arabe à l'horizon 2020 avec une quinzaine des plus grands groupes pharmaceutiques et biotechnologies américains et mondiaux.

Ce pôle biotechnologique de Sidi Abdallah (Alger) sera l'un des plus importants projets de partenariat scellés entre l'Algérie et les Etats-unis et contribuera, à l'horizon 2020, à renforcement de la couverture des besoins nationaux en matière de production de médicaments ainsi que les exportations.

Avec ce projet, l'Algérie qui deviendra le quatrième pays au monde à se doter d'un pôle de biotechnologie après celui de l'Irlande pour l'Europe, de Singapour pour l'Asie et de Boston pour l'Amérique du nord.

L'Algérie invitée d'honneur

La stratégie de développement de la biotechnologie en Algérie a été présentée au Salon mondial de la biotechnologie, BIO International Convention, organisé du 18 au 21 juin à Boston (Etats-Unis) avec la participation de l'Algérie comme invitée d'honneur. La délégation algérienne présente à ce rassemblement mondial de l'industrie des biotechnologies est conduite par le ministre de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière, M. Djamel Ould Abbès. Dans sa présentation de la vision 2020 de l'industrie pharmaceutique innovante en Algérie au panel industriel et scientifique consacré à la biotechnologie dans les pays producteurs de pétrole, le directeur de la pharmacie auprès du ministère de la Santé, M. Hamou Hafed, a souligné que les biotechnologies constitu-

tuent, en Algérie, un levier de développement scientifique, technologique et économique. Selon M. Hafed, la biotechnologie appliquée à la santé est une niche porteuse aussi bien sur le plan de l'acquisition technologique qu'en termes d'image pour le pays.

L'interaction entre les laboratoires, via la biotechnopole, doit permettre d'établir les synergies nécessaires à la diversification et au gain en valeur ajoutée de l'industrie pharmaceutique du pays, a-t-il considéré. «L'industrie pharmaceutique algérienne est jeune mais évolue rapidement», a soutenu le directeur de la pharmacie devant les experts mondiaux de la biotechnologie.

Bénéficiant d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics, l'industrie pharmaceutique

du pays, a-t-il poursuivi, dispose notamment d'un cadre légal régissant la fabrication et la commercialisation des médicaments et des mesures d'incitation à l'investissement. Dotée de plus de 100 sites industriels dont 62 dédiés aux médicaments, et satisfait, en valeur, 40% des besoins nationaux, elle compte en son sein la présence des plus grands laboratoires mondiaux, a-t-il noté, tout en relevant que l'activité d'exportation, principalement vers les pays africains, est timide mais réelle. Pour M. Hafed, la politique menée par le gouvernement en direction de la promotion de la production pharmaceutique locale a entraîné un engouement dans l'investissement, notamment privé, où il est enregistré une quarantaine de projets validés pour la seule année 2011.

ALGÉRIE-UIT Rencontre sur l'Internet et la protection de l'enfant les 24 et 25 juin à Alger

Le ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication (MPTIC), en collaboration avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) organisera les 24 et 25 juin à Alger, une rencontre visant à asséoir les bases d'un projet portant sur «les aspects juridiques de la protection des enfants sur Internet dans la région arabe», a indiqué mercredi un communiqué du ministère. D'importantes personnalités et experts de l'UIT seront au rendez-vous pour apporter de «nouveaux éclairages» sur les nouvelles solutions permettant aux pays arabes, notamment l'Algérie

qui est membre de l'UIT, de faire face aux problèmes liés à l'usage d'Internet par les enfants et les jeunes, a précisé la même source. Outre la couverture de cet événement par les journalistes, le MPTIC met à leur disposition un espace leur permettant de récolter des données, les interviews et les enregistrements sonores dans l'éventualité de travailler davantage sur ce thème récurrent, a-t-on ajouté. La direction de la communication du MPTIC se propose, à cette occasion de mettre en relation les journalistes avec les personnalités et experts internationaux pour mettre à jour



leurs données sur les solutions préconisées surtout dans le monde afin de relever ce nouveau défi mondial, a-t-on conclu.

Sahara occidental

«L'autodétermination, un droit inéluctable», réaffirme le Président de l'APN



Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Mohamed Larbi Ould Khelifa, a affirmé mardi à Alger que les scénarios visant à contrecarrer les décisions de la légalité internationale dans le conflit du Sahara occidental «ne font que repousser l'inéluctable» droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. M. Ould Khelifa a indiqué lors de son entretien avec le président du Conseil national sahraoui, M. Khatri Addouh, que «des scénarios comme ceux visant à contrecarrer les décisions de la légalité internationale ne font que repousser l'inéluctable droit du peuple sahraoui à l'autodétermination conformément aux décisions des Nations unies y afférentes notamment les décisions du Conseil de sécurité et la Charte des Nations unies».

Le président de l'APN a souligné que «l'Algérie qui a mené une longue et acharnée lutte pour son indépendance demeure fidèle à ses principes en soutenant les peuples militant pour leur liberté et leur indépendance notamment la lutte légitime du peuple sahraoui pour l'autodétermination».

Il a réitéré à cette occasion «la disposition de l'APN à accompagner le Conseil national sahraoui dans le cadre des dispositions de la convention de coopération entre les deux instances législatives et le groupe d'amitié. «L'APN est en outre disposé à accompagner le Conseil national sahraoui dans son action pour le renforcement des institutions du jeune Etat sahraoui à même de lui permettre de devenir un autre pilier de l'éducation du Maghreb».

Pour sa part, M. Addouh a affirmé que «le Maroc oeuvre depuis 2007 à imposer le fait accompli en confinant les négociations dans une seule solution, l'autonomie, qui va à l'encontre de la loi internationale et qui est rejetée par le peuple sahraoui attaché à ses droits inaliénables».

Soulignant que «la démarche du Maroc vise à imposer une seule solution, M. Addouh a affirmé que le «peuple sahraoui reste attaché à son droit à l'autodétermination à travers l'organisation d'un référendum libre et régulier conformément aux décisions de la légalité internationale renforcées par les décisions des Nations unies y afférentes et la lutte du peuple sahraoui dans les territoires occupés». M. Addouh a souligné dans ce cadre «la nécessité de mettre en place un mécanisme permettant à la Minurso de s'acquitter de sa mission principale, l'organisation d'un référendum autodétermination du peuple sahraoui, mais aussi la protection et la surveillance des droits de l'homme au Sahara occidental».

Par ailleurs, M. Addouh a indiqué que le «Front Polisario oeuvre pour la reprise des négociations avec le Maroc imputant au Maroc la responsabilité de la lenteur de leur processus de crainte de les voir aboutir lors des prochaines étapes à une solution prévue par les décisions de la légalité internationale qui contrarierait le plan marocain».

SELON LES DOUANES

Hausse de plus de 9% des exportations de l'Algérie les cinq premiers mois 2012

Les exportations de l'Algérie ont connu une hausse de 9,04% durant les cinq premiers mois 2012 pour atteindre 33,45 milliards de dollars (mds usd) contre 30,67 mds usd à la même période en 2011, a appris mardi l'APS auprès des Douanes algériennes.

Quant aux importations, elles ont atteint 18,27 mds usd contre 20,03 mds usd, enregistrant ainsi une baisse de 8,75%, selon les chiffres du Centre national de l'informatique et des statistiques des Douanes (Cnis).

L'amélioration des exportations conjuguée à une baisse des importations a été soldée par un excédent de la balance commerciale de l'Algérie de 15,45 mds usd durant les cinq premiers mois 2012 contre 10,64 mds usd à la même période en 2011, en hausse de près de 42,5%, indiquent les chiffres provisoires du Cnis.

Le taux de couverture des importations par les exportations est passé de 153% à 183% durant la période de référence.

Les hydrocarbures représentent toujours l'essentiel des exportations algériennes avec une part de 97,58% du volume global de ces exportations, soit 32,64 mds usd durant les cinq premiers mois de l'année en cours contre 29,82 mds usd à la même période en 2011, en hausse de 9,45%, selon le centre.

Avec 810 millions usd les exportations hors hydrocarbures restent «faibles» représentant seulement 2,42% des exportations globales.

Les principaux produits hors hydrocarbures exportés sont constitués du groupe «demi-produits» avec 632 millions usd, en baisse de 6,23%, les produits bruts avec 78 millions usd



(+47,17%), et les biens d'équipements industriels avec 17 millions usd malgré une hausse de 41,67%.

Les exportations alimentaires, quant à elles, ont connu une baisse de 28,44% pour se chiffrer à 78 millions usd durant les cinq premiers mois 2012 contre 109 millions usd à la même période en 2011, indiquent les Douanes.

Pour les importations, qui ont connu une baisse générale de 8,75%, cinq groupes de produits sur les sept qui constituent la structure ont enregistré des baisses: il s'agit des biens d'équipements industriels avec 5,40 mds usd (-26,77%), les biens d'équipements agricoles (117 millions usd, -42,93%), les biens alimentaires (3,51 millions usd, -10,78%) et les demi-produits (4,23 millions usd, -8,37%), indique la même source.

Les importations algériennes de blé ont connu une diminution de plus de 31,25%, chutant de 1,21 mds usd durant les cinq premiers mois 2011 à 828,54 millions usd à la même période de référence en 2012, note le Cnis.

Durant le mois de mai 2012, l'excédent commercial de l'Algérie s'est amélioré de 72,56% pour totaliser 2,78 mds usd contre 1,61 mds usd le même mois en 2011, précisent les Douanes.

Les exportations de l'Algérie ont atteint 6,66 mds usd (+10,15%), au moment où les importations ont baissé de 12,51% se chiffrant à 3,88 mds usd en mai dernier et par rapport au même mois en 2011, selon le Cnis.

En mai 2012, les cinq principaux clients de l'Algérie étaient: les USA (1,30 mds usd), l'Italie (6,46 millions usd), la Grand Bretagne (543 millions usd), la France (607 millions usd) et la Turquie (556 millions usd).

Quant aux principaux fournisseurs de l'Algérie, la Chine a dépassé la France pour la première fois, en occupant la première place avec 475 millions usd, suivie par la France (427 millions usd), l'Espagne (373 millions usd), l'Italie (314 millions usd) et la Turquie avec 148 millions usd.

L'euro se raffermit face au dollar, les craintes sur la situation en Espagne pèsent

L'euro consolidait ses gains face au dollar mardi après-midi dans un marché affecté néanmoins par des craintes grandissantes quant à la situation en Espagne, dont les taux d'emprunt sur les marchés s'envoient, tandis que l'optimisme lié au résultat des élections grecques semblait s'estomper.

L'euro coûtait 1,2616 dollar contre 1,2571 dollar lundi soir.

La monnaie européenne rebondissait légèrement face au yen, à 99,59 yens contre 99,45 yens lundi soir.

Le dollar était en recul face à la devise nippone, à 78,94 yens contre 79,11 yens la veille.

Lundi, l'euro s'était hissé au-dessus de 1,27 dollar et 100 yens dans les échanges sur les marchés asiatiques, après la victoire de la droite pro-euro aux élections grecques, vues comme un référendum sur le maintien ou non, dans la zone euro, du pays fortement endetté.

Mais si les discussions en vue de «la formation d'un gouvernement de coalition en Grèce vont bon train (...), les taux obligataires espagnols montent en flèche», focalisant de nouveau sur la santé économique de l'Espagne, a indiqué un expert financier.

«Les investisseurs sont très inquiets car la situation espagnole semble de plus en plus désespérée, comme le montrent les taux de rendement des obligations à 10 ans espagnoles qui

ont franchi le très important seuil de 7%», vu par beaucoup comme ingérable à moyen terme, a-t-il précisé.

La défiance des investisseurs était visible mardi dans les résultats d'une émission obligataire espagnole. Le pays est parvenu à lever 3,04 milliards d'euros à 12 et 18 mois mardi, un montant légèrement supérieur à l'objectif (2 à 3 milliards d'euros), mais a dû concéder des taux d'intérêt en très forte hausse.

«Un tel résultat rend quasi-certain le fait que sans changements majeurs au sein de l'Union monétaire, l'Espagne va avoir besoin d'un plan de sauvetage intégral», commentait Kathleen Brooks, analyste de Forex.com.

D'ailleurs, notait l'analyste, l'euro était porté mardi par des spéculations d'une intervention de la Banque centrale européenne (BCE) sur le marché obligataire espagnol.

Ces spéculations permettaient aux cambistes de faire peu de cas du plongeon du moral des investisseurs allemands en juin.

Les courtiers attendaient en outre avec prudence la reprise du sommet du G20, tout en espérant que les dirigeants réunis à Los Cabos au Mexique depuis la veille, s'entendraient sur des mesures susceptibles de protéger les pays les plus vulnérables d'une contagion de la crise de la dette, et restaurer la confiance des marchés.

LE TROPHÉE DU MEILLEUR EXPORTATEUR ALGÉRIEN EN 2011 REVIENT À UNE SOCIÉTÉ DE PRODUITS MÉDICAUX

La bonne santé de l'IMC

Le trophée du meilleur exportateur algérien hors hydrocarbures, «Trophée Export 2011», a été décerné mardi soir à Alger à la société des industries médico-chirurgicales (IMC), spécialisée dans la fabrication d'équipements médicaux.

La cérémonie de remise de ce prix, organisée par le World Trade Center Algeria (WTCA) pour la neuvième année consécutive, s'est déroulée en présence du ministre du Commerce M. Mustapha Benbada, et des représentants du ministère de l'Industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement, et de l'Agriculture et du développement rural.

Ce prix a été décerné par un jury composé de représentants du WTCA, de la Direction générale des Douanes, de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI), de l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (ALGEX), de l'Association nationale des exportateurs algériens (ANEXAL) et du Forum des chefs d'entreprises (FCE).

Des prix d'encouragement ont été également attribués aux entreprises Amimer énergie, la nouvelle conserverie d'Algérie (NCA) et Arômes d'Algérie, tandis que le groupe Amor Ben Amor a décroché le prix du primo-exportateur. La Sarl Boublenza a remporté le prix du meilleur exportateur dans le domaine agricole, alors que le prix spécial du jury a été attribué à l'entreprise ciment blanc d'Algérie (Ciba). Le directeur des exportations à IMC, M. Salim Grine, qui a reçu le trophée, a affirmé à la presse que cette distinction est de nature à encourager l'entreprise qui exporte ses produits vers l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient, et ce depuis 1995.

«Ce trophée nous encourage à redoubler d'efforts afin de conquérir de nouveaux marchés à l'international. On a beaucoup travaillé pour décrocher cette récompense», a-t-il indiqué.

Intervenant à cette occasion, le ministre du Commerce a mis en avant l'importance accordée par les pouvoirs publics au développement des exportations, notamment à travers l'amélioration du cadre juridique et institutionnel en vue de renforcer la compétitivité du produit algérien sur les marchés internationaux. M. Benbada, qui a relevé le caractère «stratégique» de l'exportation pour l'économie nationale, a souligné que des «avancées réelles» ont été enregistrées notamment dans le cadre du renforcement du dispositif de soutien aux exportations hors hydrocarbures à travers le Fonds spécial de la promotion des exportations (Fspe).

SOMMET SUR DÉVELOPPEMENT DURABLE AU BRÉSIL

Si tu vas à Rio !

Le sommet sur le développement durable Rio+20 prévu du 20 au 22 juin à Rio De Janeiro a pour objectif d'évaluer les progrès accomplis et les difficultés enregistrées dans la mise en œuvre de l'agenda 21, adopté lors du sommet de la terre de 1992 et du plan de mise en œuvre de Johannesburg de 2002.

Le Sommet, dont une série de réunions préparatoires, entamé le 13 juin 2012, au niveau des experts afin de parvenir à un document consensuel avant le début du Segment de Haut Niveau, examinera notamment deux thématiques essentielles, à savoir l'économie verte et le cadre institutionnel du développement durable.

L'Algérie, en sa qualité de présidente du Groupe des 77+ la Chine, aura pour mission de «coordonner les positions des pays membres du groupe sur ces deux thématiques, ainsi que sur les moyens de leur mise en œuvre, a indiqué mardi le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, M. Amar Belani, dans une déclaration.

Le G77 développe une position commune qui s'articule autour des axes majeurs notamment la réaffirmation des principes contenus dans la déclaration de Rio 1992, notamment ceux de la responsabilité commune mais différenciée, ainsi que de la souveraineté des Etats dans l'exploitation de leurs ressources naturelles, rappelle-t-on.

L'autre position commune développée par le G77 s'articule également autour du renouvellement des engagements spécifiques en faveur des différentes composantes du Groupe, en particulier les Pays les Moins Avancés (PMA), situés en majorité dans le continent africain, ainsi que les pays insulaires en développement. Dans le cadre de cette position commune, le G77+ la Chine mettra un accent particulier sur la nécessité de considérer, de manière équilibrée et intégrée, les trois piliers du développement durable, à savoir les dimensions écologique, économique et sociale, a indiqué M. Belani. L'Algérie tentera également de promouvoir la position africaine qui, outre le renforcement



du Programme des Nations Unis pour l'Environnement (PNUE) ainsi que le maintien de son siège en Afrique, consiste à appeler à une transition vers une économie verte qui offrirait de nouvelles opportunités dans les domaines de la croissance économique et de l'éradication de la pauvreté, a ajouté M. Belani. Le concept de l'économie verte, rappelle-t-on, est un nouveau paradigme dont l'objectif est de repenser fondamentalement l'économie, la finalité du développement et la croissance économique. En raison de ses implications sur les plans économique et social, les pays en développement appellent à une définition consensuelle de ce concept qui doit s'inscrire dans le cadre de l'éradication de la pauvreté, en tenant compte à la fois, d'une mise en œuvre équilibrée des trois piliers du développement durable et des capacités respectives de chaque pays. Pour le cadre institutionnel, il s'agira, selon M. Belani, d'améliorer l'efficacité de la gouvernance internationale de l'environnement, à travers une meilleure

cohérence dans le fonctionnement des accords multilatéraux en la matière.

Dans ce cadre, trois grandes options se dégagent, à savoir, le renforcement du PNUE à travers la consolidation de sa base scientifique et de son assise financière, sa transformation en agence spécialisée des Nations Unis sur l'environnement et le renforcement du Conseil économique et social de l'ONU et de la Commission du développement durable, ou la transformation de cette dernière en Conseil de développement durable, a ajouté la même source.

L'Algérie plaidera, par ailleurs, en faveur des pays en développement pour la mobilisation substantielle de moyens financiers et d'assistance technique nécessaire à la mise en œuvre de l'agenda 21, du plan d'action de Johannesburg et des actions envisagées dans la déclaration des chefs d'Etats et de Gouvernement, à adopter à l'occasion de ce sommet, a conclu M. Belani.

Forte incidence de l'utilisation des TIC et de la large bande sur le développement durable (UIT)

La Commission «Le large bande au service du développement numérique» a demandé aux délégués à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) de reconnaître que les technologies de l'information et de la communication (TIC) et la connectivité large bande avaient une très forte incidence sur le développement durable.

«Nous sommes convaincus que le large bande est une technologie fondamentale pour parvenir au développement durable, dont il doit aussi être tenu compte dans les futurs Objectifs de développement durable», ont affirmé les membres de la commission dans une déclaration conjointe.

Le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT), Hamadou Touré a fait observer dans cet appel à l'action que les technologies de l'information et de la communication (TIC) avaient un rôle capital à jouer pour permettre

d'atteindre ces futurs objectifs.

Selon M.Touré, «les TIC, qui ont véritablement révolutionné l'histoire de l'humanité, vont avoir un impact considérable sur le développement durable de notre planète».

Pour cela, «la feuille de route qui sera négociée à la Conférence Rio+20 doit donc expressément reconnaître le potentiel des TIC et de la connectivité large bande» a estimé M.Touré ajoutant que le fait de mettre le large bande à la portée de tous» doit être totalement intégré dans la formulation des stratégies de développement international pour l'après-2015.

Dans son rapport «The Broadband Bridge», le Groupe de travail de la Commission sur les changements climatiques insiste, de son côté, sur les perspectives ambitieuses ouvertes par les connexions large bande et donne des exemples concrets de la façon dont cette technologie peut contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à atténuer les ef-

fets des changements climatiques et à permettre de s'y adapter, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation efficiente des ressources. Ce rapport présente à l'intention des décideurs et des leaders mondiaux dix recommandations dont l'objectif est de hâter et de renforcer le déploiement des TIC et de la large bande afin d'accélérer les progrès sur la voie d'un avenir à faible empreinte carbone.

La connectivité large bande peut fournir des solutions aux problèmes du développement durable, tout en améliorant le développement socio-économique et la qualité de la vie et en facilitant les changements en profondeur dans divers secteurs cruciaux, de l'énergie à l'agriculture, en passant par les transports, le bâtiment, la santé et l'éducation.

APS

ESPACE

La Chine annonce la réussite de première mission d'amarrage habitée

La Chine a réussi hier (lundi), son premier rendez-vous spatial, avec des astronautes à bord, en mode automatique, un peu plus de sept mois après être parvenue à réaliser cette mission avec deux vaisseaux inhabités, a rapporté la télévision nationale CCTV.

Le vaisseau Shenzhou ("Vaisseau divin") IX, qui avait décollé samedi de la base de Jiuquan (nord-ouest) avec deux hommes et une femme à son bord, s'est amarré au module Tiangong-1 ("Palais céleste") peu après 06H00 GMT, selon les images diffusées par CCTV.

L'ouverture de la porte de Tiangong-1 pour permettre aux "taïkonautes", selon le nom donné aux astronautes chinois, de se rendre à bord du module devrait intervenir aux alentours de 09H30 GMT, a indiqué la télévision chinoise.

Au cours de sa mission prévue pour durer 13 jours, l'équipage de Shenzhou devra encore réaliser un amarrage manuel, qui sera une première pour la Chine.

Le 29 septembre 2011, une fusée Longue Marche 2F avait lancé Tiangong-1, premier module de station orbitale chinoise.

Le 3 novembre, la Chine avait effectué son premier rendez-vous spatial en réussissant l'amarrage de Tiangong-1 et du vaisseau Shenzhou VIII, qui, lui, était inhabité. Shenzhou VIII s'était ensuite séparé de Tiangong-1 avant de s'unir de nouveau à ce module le 14 novembre.

Tiangong-1 était resté dans l'espace après le désamarrage de Shenzhou VIII et a abaissé son orbite début juin pour se mettre en position de recevoir Shenzhou IX. Le programme de vol habité chinois vise à doter d'ici une décennie la Chine d'une station orbitale dans laquelle un équipage peut vivre en autonomie durant plusieurs mois, comme l'ancienne station russe Mir ou la Station spatiale internationale (ISS).

VIOLENCES
Attaque contre le consulat de Tunisie à Benghazi

Le consulat de Tunisie à Benghazi (est de la Libye) a été attaqué par des hommes armés, ont indiqué des sources concordantes.

«Le consulat tunisien a été pris d'assaut par des hommes armés», a déclaré un responsable de la sécurité, désignant comme responsables de l'attaque "un groupe local, connu sous le nom des Partisans de la charia".

Un diplomate tunisien en poste à Tripoli a confirmé cette information et indiqué que les employés du consulat avaient reçu des menaces avant l'attaque. Personne n'a été blessé, a-t-il précisé.

Des forces libyennes de sécurité ont été déployées en nombre autour du consulat et sont parvenues à reprendre le contrôle du bâtiment et les assaillants se sont rendus sans résistance, selon la presse sur place.

Ce regain de violence intervient alors que la Libye s'apprête à voter, le 7 juillet, pour l'élection d'une Assemblée constituante.

Les guillotines de Novembre

Ou les aubes sanglantes de Serkadji

Une ambiance toute particulière est vécue par l'ensemble des détenus de Serkadji qui se réveillent presque toutes les aubes pour soutenir leurs compagnons aux cris de "Allah Akbar" et "Tahia el Djazar" depuis qu'ils sont tirés de leur cellules jusqu'au lâcher du couperet de la guillotine. Les femmes de l'intérieur de cet îlot carcéral, planté en plein cœur de la zone urbaine, propulsent vers le ciel de leurs voix qui s'assemblent dans un concert original, non pas par des chants funèbres, mais par de vibrants et enthousiastes chants patriotiques : "Min Djibalina" ou "Ikhwani la tensaw chouhadakoum". Ambiance qui ébranle et déstabilisent geôliers et bourreaux par ce double sentiment : un sentiment patriotique élevé et un sentiment inégalable d'accepter le sacrifice.



Par Amar Belkhodja (*)

Bonne et mauvaise foi se côtoient intimement, avancent ensemble et pour identifier chacune d'elle, il faut les démêler et muter la vertu à celui qui la mérite et infliger le vice à celui qui a fait du mensonge une raison de vivre, de survivre, de bâtir un Etat avec l'ensemble des institutions, sur la tricherie, le mensonge, la perfidie. Au fil des ans et des événements, nous algériens, allions, nous retrouver devant un Etat colonial menteur et par voie de conséquence de mauvaise foi.

Ainsi nous devons considérer qu'à chaque action de l'administration coloniale à notre égard, notre réaction, quelle que soit la forme qu'elle prendra, ne peut être que légitime, donc de bonne foi. Autrement dit, la violence à laquelle va recourir le FLN en 1954, s'inscrit dans la logique des choses, c'est-à-dire l'aboutissement d'un long processus alterné de soulèvements armés et de luttes politiques. La bonne foi des algériens réside dans l'appel du FLN du 1er novembre 1954 qui, à travers un alinéa, précise d'une manière on ne peut plus

claire, que pour éviter l'effusion de sang de part et d'autre, il faut entamer dès alors la négociation avec - évidemment - un préalable indiscutable : l'indépendance de l'Algérie. Le régime colonial fera fi de cette proposition espérant "écraser rapidement la rébellion" et oubliant carrément l'esprit de sacrifice des algériens et doutant que le "pour éviter l'effusion du sang" n'était qu'un marchandage avec la patrie, c'est-à-dire un désir d'économie du sang que les algériens vont accepter de verser comme prix la liberté. Le futur va d'ailleurs le démontrer amplement.

Traité des massacres coloniaux, Yve Benot (1) se résout à une sentence qui donne raison aux algériens c'est-à-dire, tout leur accordre - exactions, répressions, humiliations - le "droit à l'insurrection". Un droit à l'insurrection qui va légitimer toutes les violences que l'adversaire s'entêtera à accuser et à condamner ; occultant systématiquement le premier coupable, auteur des premières violences, illégitimes puisqu'ils remontent à l'invasion de 1830. Elles ne vont plus cesser, car c'était la seule condition pour faire maintenir

la domination. J'ai eu à traiter de ce sujet dans un ouvrage paru en 2009 aux éditions ANAG (2). Je m'attarde à faire une synthèse des idées développées, dans le but de combattre la falsification et la déformation des faits.

Le chapitre a pour théâtre la résistance urbaine des enfants de la Casbah confrontés à l'une des plus féroces répressions menée sans pitié par Jacques Massu, sa horde de parachutistes et ses complices, sinistres partisans de la torture massive.

Authorités coloniales et pieds-noirs s'offusquent et crient au scandale parce que le FLN s'est lancé dans l'utilisation des bombes tuant ainsi des "civils innocents". Les parachutistes de Massu croyaient accabler Mohamed-Larbi Ben M'hidi, en l'accusant d'utiliser des explosifs contre la population civile. La réplique du compagnon de Abane Ramdane est restée célèbre : "donnez-nous vos avions, nous vous donnerons nos coufins".

Effectivement, l'armée française et le pouvoir qui la dirigeait, ont créé un véritable abécès de fixation, en tentant de faire croire que le FLN posait ses bombes urbaines meurtrières

contre lesquelles il fallait employer tous les moyens pour protéger la population française algéroise.

Faisant taire ainsi, que dès les premiers jours de novembre 1954, l'aviation française commençait déjà à déverser du napalm sur les populations civiles des Aurès, ceci avec la bénédiction de François Mitterrand alors Ministre de l'Intérieur avant d'être nommé Ministre de la Justice et sous règne duquel la guillotine fonctionna à volonté pour décapiter les insurgés algériens.

À Tiaret, nous avons droit au même scénario lorsque le tribunal militaire accusa Hamdani Adda (voir *L'affaire Hamdani Adda- brûlé vif par l'OAS* Ed. Enag 2009) d'avoir utilisé des bombes en zone urbaine. Comme le fit Ben M'hidi, Hamdani Adda rappela à ses accusateurs que ces mêmes bombes avaient d'abord été utilisées par l'aviation française contre les populations algériennes vivant en zones rurales (3).

Toutefois, nous nous trouvons confrontés à la manipulation des faits et des événements qui favorise le désordre dans la chronologie. L'utilisation des

bombes, à notre connaissance, n'a jamais été évoquée comme moyen de lutte ou d'auto-défense par le FLN.

La plate-forme du congrès de la Soummam met surtout l'accent sur le renforcement de lutte armée, c'est-à-dire renforcer les moyens de l'ALN pour en faire la principale force dans le combat contre le colonialisme français.

Ce sont plus précisément les ultras, racistes notoires, qui vont cibler la Casbah d'Alger, en faisant exploser une bombe à la rue de Thèbes, le 10 août 1956 selon Danièle Djamilia Amrane Minne (*Femmes au combat* - R.1 page 98 - Ed. Rahma 1993). Elle fait 26 morts et 30 blessés parmi les Algériens. Le bilan et la date de l'attentat changent d'un historien à un autre. Patrick Kessel et Giovani Pirelli rapportent que la bombe explosa en juillet 1956 et fit une cinquantaine de morts (*Le peuple algérien et la guerre* - pp.47, 48 - Ed. Maspéro - 1962). C'est une soixantaine de morts selon Alistair Horne (*Histoire de la guerre d'Algérie* -

suite en pages 12-13

Les guillotinés

Ou les aubes sang

suite de la page 11

Ed. Dahleb-2007).

Cependant nous voulons préciser que c'est la première bombe qui explose à Alger et ses auteurs ne sont pas algériens. Cette sinistre besogne exécutée par de sinistres personnages qui répondent du nom de René Kovacs, Philippe Castille, Milchel Fechoz (4), une triplète qui agit sur les ordres d'un grand criminel, celui qui décima **TANTE** la jeunesse Gelmoise en mai 1945 : André Achiray. Dix ans après les horribles massacres de 1945 le sous-prefet assassin ne s'est pas totalement rassasié du sang des algériens. Il signe un autre forfait à la rue de Thèbes contre une population civile composée de femmes, d'enfants et de vieillards, surpris dans leur sommeil et qui périssent sous les décombres.

La première bombe à Alger étant l'œuvre maléfique d'André Achiray et ses acolytes, le FLN n'avait pas d'autre choix que d'utiliser les mêmes méthodes grâce à l'engagement de poseuses de bombes, des jeunes filles qui, pour la majorité, vivaient encore leurs vingt ans, c'est-à-dire adolescentes ou à peine sorties de l'adolescence. Ainsi le 30 septembre 1956, "entre en scène" pour la première fois donc depuis le 1^{er} novembre 1954, le FLN, avec des déflagrations qui vont secouer tout Alger, surprendre l'autorité coloniale et l'opinion internationale. Certains sympathisants du

Le drame mêlé à la bravoure et l'héroïsme. Le drame mêlé à la vertu du sacrifice. Les algériens, dans le chapitre douloureux de la condamnation à mort, ont donné les meilleurs enseignements de courage et du sentiment patriotique élevé. Des témoignages très poignants et très émouvants sont consignés aujourd'hui dans les ouvrages de Boualem Nedjadi (Viva Zabana) et de Mostefa Boudina (Rescapé de la guillotine). Des témoignages sur l'attitude des condamnés à mort bannissant tout flétrissement au pied de la guillotine. Des algériens, de tous âges, jeunes et vieux, célibataires ou mariés qui méprisent la sinistre machine et qui, jusqu'aux dernières secondes de leur vie, vilipendent le colonialisme et ses agents, associant leur foi religieuse et patriotique dans un cri ultime en guise de dernière prière et de dernier témoignage : " ALLAHOU AKBAR " " TAHIA EL DJAZAER ".

FLN seront, au départ, réticents au recours de ces méthodes qui, dit-on, n'épargnent pas les civils. Comme Ben M'hidi qui proposera aux français ses couffins contre des avions, Abane Ramdane proclamera : "Je ne vois pas grande différence entre la jeune fille qui place une bombe au Milk-Bar et l'aviateur français qui bombarde une mecha ou qui lance du napalm sur une zone interdite" (cité par Alistair Horne dans *Histoire de la guerre d'Algérie* - Ed. Dahleb-2007).

Djamil Bouhired va inaugurer l'introduction des bombes dans la résistance en milieu urbain, suivie

ensuite par Zohra Drif, Malika Korriche, Fella Hadj Mahfoud, Zhor Zerari, Hassiba Benbouali, Djamil Bouazza, Djamil Bouacha...

Deux nouvelles adolescentes vont intégrer le réseau urbain, Djohar Akroud 18 ans et Baya Hocine, 17 ans, vont transporter des bombes, la première au stade municipal avec son compagnon Rahal Boualem et la seconde au stade d'El-Biar avec Bellamine Mohamed. C'était le 10 février 1957. Ce sont des moments marqués par une situation explosive. C'est le cas de le dire. La grève des six jours venait tout juste d'être terminée. Massu et ses parachutistes vont alors déclencher et poursuivre la plus féroce et sanglante répression contre les algériens pour détruire, coûte que coûte et par tous les moyens les réseaux urbains.

La torture devient un spectacle. L'armée française s'enlise dans les méthodes les plus ignobles et les plus abjectes en instaurant la terreur et en utilisant tout un attirail d'instruments de torture. Le bilan est effroyable. Des centaines de disparus, beaucoup sous la torture dans une multitude de centres dont la villa Susini fut certainement le lieu le plus sinistre et le plus tristement célèbre. Tous les enfants de la Casbah sont devenus des suspects potentiels qu'il fallait soumettre à la torture pour "découvrir une bombe et l'empêcher d'explorer". Une véritable obsession à partir de laquelle on élabora

la terreur, de l'institutionnalisation de la torture, dénoncée déjà en 1955 par un écrivain de renom, François Mauriac.

Les historiens les plus honnêtes et les plus vigilants refusent d'emprunter la terminologie aux officiers de l'armée française. Ainsi par exemple Gilbert Meynier dans son " Histoire intérieure du FLN 1954 - 1962 - Casbah Edition 2003 " n'évoque jamais le mot "bataille" mais, au contraire, il use d'une formule plus juste en répétant toutes les fois quand il aborde les dures épreuves de la population de la Casbah : " La grande répression d'Alger " (dite "bataille d'Alger") (p.14) ou encore " La répression coloniale de l'hiver 1957 - dénommée ordinairement "bataille d'Alger" " (p.30) ". La rigueur étant une règle fondamentale dans l'écriture de l'histoire, Gilbert Meynier aura choisi la définition la plus juste puisque la réalité sur le terrain démontrait, comme nous l'avions souligné plus haut, la flagrante inégalité dans forces. Ainsi Gilbert Meynier citera en page 61 de son remarquable ouvrage : " La grande répression d'Alger connue en France sous le nom de "bataille d'Alger" ". Il poursuivra de la sorte en page 71 : " dans l'hiver 1957 lors de la grande répression d'Alger " ; signalant aussi que " Larbi Tebessi finit probablement assassiné en avril 1957 pendant la grande répression d'Alger (p.190) ". Enfin en page 333, l'auteur affirmera avec force et précision que : " La répression d'Alger resta

phaëlle Branche qui prend toujours la précaution de mettre " Bataille d'Alger " entre les guillemets. Les guillemets étant le signe qui avertit le lecteur que " bataille " est un vocabulaire destiné à semer le doute, à déformer les faits et à banaliser les événements et, plus pernicieux encore, à gratifier les sinistres praticiens de la torture d'auréoles pour tenter de faire croire qu'ils se trouvent dans un champ de bataille et qu'il se bat-tent dans la loyauté.

Pour Alistair Horne (Histoire de la guerre d'Algérie) " à la guerre, c'est comme à la guerre ". Il se passe carrément des guillemets, la bataille des couffins contre les avions étant admise, comme si la guerre ne se déroulait qu'à Alger. Les guillemets sont également proscrits chez beaucoup de journalistes qui font dans le suivisme et surtout chez un acteur principal des événements : Yacéf Saâdi. Ses Mémoires qui sont rédigées grâce à Hocine Mezali, portent tout naturellement le titre de " La Bataille d'Alger ". Un raccourci qui risque de sauver les plus grands criminels de la guerre d'Algérie : Jaques Massu, Marcel Bigeard, Jean-Marie Lepen, ainsi que les Godard, les Léger, les Trinquier... des officiers de l'armée française qui rappellent ceux qui les ont précédé dans les premiers moments de la conquête, les Bugeaud, les Montagnec, les Cavaignac, les Lamorière, les Saint Arnaud, les Beauprétre, des officiers sanguinaires qui gagnaient leurs galons

combat -Ed. Rahma 1993).

Baya Hocine, Djouher Akroud et leurs compagnons sont arrêtés le 19 février 1957. La justice est expéditive, les pouvoirs spéciaux étant en vigueur, depuis qu'ils avaient été votés en avril 1956. Le racisme persiste depuis 1830. Sentiment entretenu par le système dans la conscience même de la communauté européenne implantée par la force en Algérie mais présent dans l'ensemble des institutions.

J'ai traité du sujet dans Colo-

La plupart des condamnés de la dernière prière, commencent à mourir, et refusent d'être proclamant qu'ils savent " Chahada ". Assez souvent collectives, c'est-à-dire cinq condamnés à mort heure. Chacun assistait à un camarade qui le précéda regarder les têtes ensanglantées tomber une à une dans l'installation de la machine

nalisme, les crimes impunis (Ed. Alpha 2005). Je me plaisais de recouvrir à une dédicace " Racisme et colonialisme : deux frères siamois, monstrueux et abjects ". Expliquant par là - même que le colonialisme, malheur de l'humanité, ne pouvait guère exister et prolonger son existence sans recourir à un autre sentiment aussi malaisant : le racisme.

Dans une correspondance adressée à son avocate Nicole Dreyfus, Baya Hocine dénonce son juge de l'avoir traité de " sale race " (voir annexe). Au procès des compagnons d'Ali la Pointe, qui s'ouvre le 19 mars 1957 Baya Hocine et Djouheur, mineurs, sont citées à titre de témoins. Dans la salle, on crie " assassins ". Baya Hocine est gratifiée de tous les surnoms par la presse coloniale : " terrible ", " monstrueuse ", parce qu'elle répondit qu'elle était consciente de son acte étant convaincue que ce qu'elle faisait était utile, (voir articles de presse en annexe).

Le 2 mars 1957 les deux auteurs de l'attentat à la bombe et deux de leurs camarades sont condamnés à la peine capitale. Ils sont exécutés le 20 juin à la même heure à Serkadji :

- Radi H'mida né le 23 avril 1935 à Alger
- Belamine Mohamed Mohand né le 24 février 1932 à Yakourène
- Rahal Boualem né le 30 décembre 1937 à Alger
- Touati Said Ben Bey né le 14 décembre 1928 à Alger.

Tous les quatre sont montés à l'échafaud avec courage et dignité, comme Zabana H'mida (le premier guillotiné de la guerre d'Algérie : 19 juin 1956) et la majorité des condamnés à mort.

Les captives de Barbarousse (Serkadji) gardent des souvenirs les plus exaltants et les plus traumatisants à la fois. Certes les aubes sanglantes sont douloureuses où



cependant d'épisode le plus connu et le plus médiatisé de la guerre de libération sous le nom abusif de "bataille d'Alger" ". Voilà un historien compétent qui sait faire la part des choses, propose les formules les plus adéquates en interprétant savamment les choses et les événements. Dans l'écriture, nous prenons acte que l'auteur se met en opposition aux formules véhiculées par le système colonial et ses représentants qui, enclin, de par sa nature, à la déformation et à la désinformation, produit tout un lexique qu'il affecte à la guerre d'Algérie.

Il en est de même pour Ra-

cepant le meurtre collectif et les razziás.

Digressions utiles

Les cellules urbaines FLN sont démantelées au prix que l'on sait. Les procès se succèdent, alimentant une guillotine qui soumet les condamnés à mort à aller " à leurs propres enterrements ", formule si chère à Zohra Drif. " Jusqu'à la fin les cris du quartier des femmes, le plus proche du lieu de sacrifice, accompagnent nos frères qui vont à la mort et à leur propre enterrement " (cité par Danièle Djamilia Amrane Minne dans Femmes au

S de Novembre

lantes de Serkadji

l'émotion se mêle à la colère, à l'impuissance. L'impuissance de savoir que dans un proche instant une sinistre machine lugubre comme un charognard, va décapiter un être humain, un algérien qui a osé dire non à l'injustice et qui a accepté de mourir pour la patrie. Une ambiance toute particulière est vécue par l'ensemble des détenus de Serkadji qui se réveillent presque toutes les aubes pour soutenir leurs compagnons aux cris de "Allah Akbar" et "Tahia el Djazair" depuis qu'ils

tens à mort exigent d'accomplir le me fit Zabana avant de être assistés par un imam, qui savent réciter eux-mêmes le "Aïn", les exécutions étaient deux, trois, quatre et parfois étaient décapités à la même heure. Des situations aussi dramatiques eurent lieu à Serkadji où le 22 juin 1957, cinq condamnés à mort furent exécutés à la même heure, c'est-à-dire le surlendemain de l'exécution des quatre compagnons de Djohour Akrour et Baya Hocine. Mostefa Boudina nous raconte (6) qu'au Fort Mont Luc (Lyon) "Le frère Miloud Bougandoura a beau se débattre pour s'agenouiller et embrasser la tête de son compagnon Abdelkader Makhlof qui venait d'être guillotiné, il en est empêché par ses bourreaux". Il avance à tour son vers l'échafaud, aussi digne que son compagnon, avec un courage et un sang-froid exemplaire.

A Serkadji, d'autres scènes aussi pénibles et aussi émouvantes se déroulent en dehors de cette enceinte carcérale où la guillotine est convoquée presque toutes les aubes. Dehors, chaque matin les familles algériennes viennent lire une liste collée au portail. Elle comporte les noms des condamnés à mort qui viennent d'être exécutés. Dès lors, plus de visite au parloir. Dès lors plus de panier à faire parvenir aux prisonniers. Dès lors, l'épouse, le frère, le fils ou la mère, n'ont plus aucun espoir de revoir le prisonnier, disparu pour toujours. Des paquets de linge sont préparés

sont tirés de leur cellules jusqu'au lâcher du couperet de la guillotine. Les femmes de l'intérieur de cet îlot carcéral, planté en plein cœur de la zone urbaine, propulsent vers le ciel de leurs voix qui s'assemblent dans un concert original, non pas par des chants funèbres, mais par des vibrants et enthousiastes chants patriotiques : "Min Djibalina" ou "Ikhwan la tensaw chouhadakoum". Ambiance qui ébranle et déstabilise geôliers et bourreaux par ce double sentiment : un sentiment patriotique élevé et un sentiment inégalable d'accepter le sacrifice (5). Puis l'autre sentiment de colère qui se manifeste par toutes sortes de défis à l'adresse du personnel pénitentier qui appelle les CRS à la rescouf. C'est Zohra Drif qui nous décrit cette atmosphère qui sollicite de nos cinéastes un peu plus d'égard : "Dans les dortoirs obscurs, tandis que les C.R.S. envahissent le hall, accrochées aux barreaux, grimées aux fenêtres, nous voulons que ce soit ces chants patriotiques pour lesquels ils meurent (ceux qui marchent vers le supplice) ; qu'ils entendent. Nous voulons leur donner, jusqu'à la fin le nom de la lucidité, le monde de la fraternité" (Zohra Drif - La mort de mes frères - cité par Danièle Djamil Amrane Minne dans Femmes au combat - Ed. Rahma 1993).

La plupart des condamnés à mort exigent d'accomplir la dernière prière, comme le fit Zabana avant de mourir, et refusent d'être assistés par un imam, proclamant qu'ils savent réciter eux-mêmes le "Chahada". Assez souvent, les exécutions étaient collectives, c'est-à-dire deux, trois, quatre et parfois cinq condamnés à mort étaient décapités à la même heure. Chacun assistait à la décapitation de son camarade qui le précédait, le dernier à mourir, regarde les

têtes ensanglantées de ses compagnons tomber une à une dans la corbeille qui accompagne l'installation de la machine de la mort. Dans la prison militaire de Constantine, durant les années 1957 et 1958, cinq exécutions avaient regroupé chacune quatre condamnés à mort décapités à la même heure. Des situations aussi dramatiques eurent lieu à Serkadji où le 22 juin 1957, cinq condamnés à mort furent exécutés à la même heure, c'est-à-dire le surlendemain de l'exécution des quatre compagnons de Djohour Akrour et Baya Hocine. Mostefa Boudina nous raconte (6) qu'au Fort Mont Luc (Lyon) "Le frère Miloud Bougandoura a beau se débattre pour s'agenouiller et embrasser la tête de son compagnon Abdelkader Makhlof qui venait d'être guillotiné, il en est empêché par ses bourreaux". Il avance à tour son vers l'échafaud, aussi digne que son compagnon, avec un courage et un sang-froid exemplaire.

A Serkadji, d'autres scènes aussi pénibles et aussi émouvantes se déroulent en dehors de cette enceinte carcérale où la guillotine est convoquée presque toutes les aubes. Dehors, chaque matin les familles algériennes viennent lire une liste collée au portail. Elle comporte les noms des condamnés à mort qui viennent d'être exécutés. Dès lors, plus de visite au parloir. Dès lors plus de panier à faire parvenir aux prisonniers. Dès lors, l'épouse, le frère, le fils ou la mère, n'ont plus aucun espoir de revoir le prisonnier, disparu pour toujours. Des paquets de linge sont préparés

mentation") Témoignage de Djamilia Briki, recueilli par Danièle Djamil Amrane Minne dans Femmes au combat - p.215 Ed. Rahma 1993).

Les exécutions multiples sont devenues courantes, notamment entre 1956 et 1958. Cette pratique est sadique et déshonorante à la fois. Présenter deux jusqu'à cinq condamnés à mort, ensemble et les guillotiner au même moment, à une ou deux minutes d'intervalle

Dans la prison militaire de Constantine, durant les années 1957 et 1958, cinq exécutions avaient regroupé chacune quatre condamnés à mort décapités à la même heure. Des situations aussi dramatiques eurent lieu à Serkadji où le 22 juin 1957, cinq condamnés à mort furent exécutés à la même heure, c'est-à-dire le surlendemain de l'exécution des quatre compagnons de Djohour Akrour et Baya Hocine. Au Fort Mont Luc (Lyon) "Le frère Miloud Bougandoura a beau se débattre pour s'agenouiller et embrasser la tête de son compagnon Abdelkader Makhlof qui venait d'être guillotiné, il en est empêché par ses bourreaux". Il avance à tour son vers l'échafaud, aussi digne que son compagnon, avec un courage et un sang-froid exemplaires.

par l'administration. Ils sont remis aux familles comme dernière preuve que ceux qui les portaient ne sont plus de ce monde.

Les mères viennent donc chaque matin devant les portes de Serkadji et demandent à celles qui savent lire de révéler les noms affichés. Lorsqu'elles apprennent que leurs enfants viennent de mourir elles acceptent le sort avec courage et résignation qui forcent l'admiration. "Lorsqu'il y avait en une exécution, le gardien sortait avec un papier et appelaient la famille de l'exécuté pour lui rendre ses affaires personnelles. Elles avaient du courage, ces mères et

vale entre l'un et l'autre des suppliciés, c'est faire montre d'un sentiment haineux, impitoyable envers des combattants qui se réclament d'une armée de libération et qui, en dépit des réprobations ici et là, et des recours en grâce jamais accordés, n'ont jamais bénéficié du statut de prisonniers de guerre. Le bourreau confirme ces exécutions en série, dans une durée très courte, phénomène exceptionnel, jamais connu auparavant dans l'histoire des exécutions : "A cette époque, il y eut de nombreuses exécutions multiples. Dans l'histoire, c'est assez rare. En cinquante-trois ans d'exercice,

Deibler a procédé à une quadruple exécution, deux triples et vingt-sept double" (Fernaud Meysonnier - Paroles de Bourreau p.191 - Ed. Imago - 2002). Or, entre 1956 et 1958 la guillotine a totalisé vingt exécutions doubles, treize triples, sept quadruples et deux quintuplées, l'une à Alger et l'autre à Oran (source : Mostefa Boudina - Rescapé de la guillotine - ANEP -

saiant le bourreau à l'époque, lui interdisaient de dire que les condamnés à mort algériens mouraient courageusement. "Il ne faut en faire des héros" craignaient-ils.

Le drame mêlé à la bravoure et l'héroïsme. Le drame mêlé à la vertu du sacrifice. Les algériens, dans le chapitre douloureux de la condamnation à mort, ont donné les meilleurs enseignements de courage et du sentiment patriotique élevé. Des témoignages très poignants et très émouvants sont consignés aujourd'hui dans les ouvrages de Boualem Nedjadi (Viva Zabana) et de Mostefa Boudina (Rescapé de la guillotine). Des témoignages sur l'attitude des condamnés à mort bannissant tout flétrissement au pied de la guillotine. Des algériens, de tous âges, jeunes et vieux, célibataires ou mariés qui méprisent la sinistre machine et qui, jusqu'aux dernières secondes de leur vie, vilipendent le colonialisme et ses agents, associant leur foi religieuse et patriotique dans un cri ultime en guise de dernière prière et de dernier témoignage : "ALLAH HOU AKBAR" "TAHIA EL DJAZAER". Le contenu des ouvrages précités est-il enseigné dans nos écoles ? Le poème sublime de sublimé poète Moufdi Zakaria qui glorifie le sacrifice de H'mida Zabana est-il présent dans la mémoire de notre jeunesse ?

Pour les condamnés à mort, le drame ne finit pas à la décapitation. Leur sépulture est totalement ignorée. Des tombes ou fosses communes anonymes les attendent. Des corps, pour certains d'entre eux, sont transportés dans des hôpitaux "aux bons soins" des étudiants en médecine. Après leur exécution, les corps de condamnés à mort, plusieurs fois, furent soumis à des prélèvements d'organes, notamment les yeux qu'on destinait aux greffes de cornées. C'est ce que raconte, en toute quiétude, le bourreau de Serkadji.

"A Alger, à deux ou trois reprises, le docteur Foissain a récupéré des yeux, une fois, j'étais sur le point de mettre la tête dans la corbeille, et mon père me dit : 'attends, il y a le docteur qui veut récupérer les yeux'. Alors avec le docteur, on est allé sur un tabouret. Je me rappelle, j'ai posé la tête sur le tabouret. Quand j'y pense, je posais la tête du condamné sur le tabouret où il était assis une minute avant ! Je tenais donc cette tête et le docteur, en quelques secondes, a coupé le nerf optique et il a mis les yeux dans un petit



2008).

C'est lors de cette dernière exécution que Sidi Ichlef s'est comporté d'une manière qui avait impressionné et le bourreau et l'ensemble du personnel appelé, de coutume, à assister aux exécutions.

Devant la guillotine, une sinistre machine qui suscite l'effroi, Ichlef n'eut pas le moindre frisson et marcha vers le supplice avec un très fort sentiment d'acceptation de la mort, d'accepter la mort avec un grand amour pour la patrie, d'accepter le sacrifice suprême pour l'Algérie. Au pied de la guillotine, au moment où le bourreau s'apprêtait à lui introduire la tête dans la lunette, comme s'il était inspiré par le digne comportement de H'mida Zabana, le condamné à mort proclama de vive voix une sentence, celle qui est venue éliminer systématiquement la sentence macabre décidée par un système qui cultiva à outrance la haine et le racisme envers les algériens : "Vous allez voir comment meurt Ichlef pour l'Algérie" en enfouissant sa tête dans la lunette sans contrainte extérieure, la proposant avec une ferveur inégalée, au couperet qui va s'abattre dans les secondes qui suivent pour décapiter le corps. C'était le 07 février 1957.

Plus tard, le bourreau, racontant sa sinistre besogne, avouera : "Les gars qui sont morts courageusement, c'étaient souvent des politiques (par opposition du droits communs -NDL) sincères. Ils étaient fiers de mourir pour l'Algérie (...). Ils voulaient faire voir devant les français qu'ils étaient des durs et des purs (Fernaud Meysonnier - Paroles de Bourreau - p.188 - Ed. Imago - 2003). Des pieds-noirs qui croient

suite en page 14

suite de la page 12-13

bocal. Vite fait, bien fait. Et il est parti faire opération de la cornée". (Fernand Meysonnier - Paroles de Bourreaux - p.125 - Ed. Imago 2002).

Voilà ce à quoi furent réduits les corps des nos condamnés à morts. Privés de sépulture traditionnelle, on y prélevait des organes pour satisfaire à des greffes. Un drame qui ne finit pas. Il se poursuivit pendant les exécutions triples, quadruples ou quintuples. Dès lors qu'on savait plus quelle tête affecter à tel corps. Dans plusieurs cas, le personnel affecté à la guillotine ne prenait aucune peine pour savoir qu'elle tête appartenait à tel corps et enterraient les cadavres avec des têtes qui ne leur appartenaien pas (7).

Quand il y a des exécutions multiples, "le problème c'est de remettre leur tête avec les corps. Le pire c'est la fois où il y a eu cinq condamnés exécutés, le même jour (...) c'est dur dire que quel corps va avec quelle tête (...) On a peut-être mis une tête avec un autre corps.

Même parfois les gardiens eux-mêmes ne savaient plus.

Oui, quand il y avait trois ou quatre décapités dans la corbeille, les gardiens hésitaient. L'un disait, cette tête va avec ce corps, l'autre disait non". (Fernand Meysonnier- Paroles de Bourreau - pp.193-194 - Ed. Image-2007).

Ces hésitations et ces contradictions proviennent d'un personnel (bourreau et geôliers) totalement profane en matière d'anatomie. Dans les exécutions multiples, la "besogne" était rapide. Entre une décapitation et une autre, il s'écoulait une ou deux minutes au maximum. Cela étant, les gardiens et le bourreau n'allait pas à nouveau s'attarder et se préoccupaient quelle tête allait avec son corps au moment de la mise en cercueil de chacun des décapités. C'était le dernier souci d'une chaîne d'individus éparpillés à travers des corps et des institutions d'un système auteur d'insurgés.

Les peines capitales prononcées par les tribunaux français pendant la guerre d'Algérie figurent désormais dans un bilan macabre qui révèle que la "condamnation à mort" se trouvait partie intime d'un vaste programme de répression. Une répression aux méthodes barbares, qui porte une très grave atteinte aux droits légitimes du peuple algérien, en lutte pour son indépendance mais aussi une grave atteinte aux droits humitaires dont la France s'était tout le temps réclamée comme défenderesse.

Les chiffres sont amplement révélateurs et interprètent l'acharnement avec lequel agissait un système, prédisposé depuis l'invasion de 1830, aux tueries collectives et à l'extermination.

Ainsi 2010 algériens furent condamnés à mort : 654 à Alger, 627 à Oran, 625 à Constantine et 144 en France. 210 condamnés ont été exécutés par l'utilisation de la guillotine qui se dressait

avec une fréquence inouïe, l'une à Alger, l'autre à Constantine et la troisième en France. (Source : Mostefa Boudina - Rescapé de la guillotine - Ed. Anep - 2008).

Est-ce une digression que de s'être attardé sur le chapitre des condamnés à mort ? Certainement pas. Car Baya Hocine, nous raconte Fella Hadj Mahfoud(8), fut très affectée après l'exécution de ses quatre compagnons le 20 juin 1957. Elle partagea cet état déprimant avec d'autres prisonnières à Serkadji, toutes les fois qu'on vient sortir à l'aube un détenu pour le livrer à la guillotine. Un traumatisme subi par l'ensemble des captives dont l'âme et la mémoire conservent à mes jours des blessures inguérissables : "Ce qui m'a le plus frappée pendant les neuf mois de détention à Barba-

comme pour surmonter sa souffrance intérieure, elle entonne avec ferveur et enthousiasme : "ikhuani la tensaw chouhada-koum ". *"Les filles qui l'entouraient l'accompagnent, non sans contenir leurs larmes. Nous venions de vivre des moments émouvants aux cotés de Baya qui nourrissait un grand amour pour l'Algérie"* (Entretien avec Fella Mahfoud- Alger le 02 juin 2010).

Le procès de Baya Hocine est Djoheur Akrour s'ouvre le 22 décembre 1957. Elles sont condamnées à mort. *"Les familles des deux jeunes femmes dans la salle, ont failli être lynchées par une assistance hystérique. La même menace a plané pour la deuxième fois sur Maître Dreyfus, avocate du collectif des avocats du FLN(Horizons - numéro*

ILes autorités françaises interdisaient aux géoliers de dire que les condamnés à mort algériens mourraient courageusement. "Il ne faut en faire des héros" craignaient-ils.

rousse, ce sont les exécutions, pour moi, c'est le souvenir maïeur, le plus mauvais, le plus terrible de toute la guerre témoigne Safia (9).

D'ailleurs Baya Hocine évoque ce pénible vécu dans la lettre ouverte qu'elle adressera en juillet 1980 au Président de la République.

Présente au procès de sa fille, la mère de Baya, est victime d'une attaque cérébrale, à la lecture du verdict qui prononce la peine capitale à l'encontre de l'adolescente. La mère mourra quelque temps après.

Baya est alors en prison. Un télégramme parvient. Il est remis aux compagnes de cellule qui prennent en charge de l'informer de la mauvaise nouvelle. C'était pendant le moment de "la gamelle". Toutes refusaient de manger. Ce qui intrigua Baya qui insistait sur ce comportement subit. *"C'était difficile pour nous de lui annoncer le décès de sa mère"* nous confie, Fella Hadj Mahfoud. *"Allez Filou, me dîtes, je t'en prie, dis-moi ce qui se passe. Dis-moi ce qu'il y a, c'est une attitude qui n'est pas de vos habitudes".*

Evidemment, nous avions fini par le lui dire. *"Ecoute Baya, ma sœur, nous mourrons toutes un jour. Alors, sois courageuse. Nous avons une mauvaise nouvelle pour toi. Ta mère est morte".* Elle accepta la nouvelle avec un courage exemplaire. *"Nous croyions qu'elle allait flancher. Ce fut le contraire. C'était surprenant. C'était elle qui nous remontait le moral"* nous rapporte Fella.

Elle avait presque terminé de manger. Après un moment de silence, elle répliqua : *"Et bien que puis-je dire, que puis-je faire. Ma mère, Allah Yarhamha. Elle était malade et cela devait arriver un jour. La mort est présente tous les jours avec nous. Vous oubliez que nos frères meurent presque tous les matins guillotinés".*

"La peine que Baya témoigne à ses frères condamnés à mort submerge celle qu'elle ressent du décès de sa mère. Puis,

propos malsains qui ne sont que des insultes tenus par individus aliénés par des théories racistes, aujourd'hui complètement désuètes, qui plaçaient "l'homme blanc", c'est - dire - l'Européen, au sommet de la hiérarchie sociale et des races composant l'humanité. Ainsi par exemple, le célèbre avocat était traité de "traître" puis de "chinois".

Néanmoins, l'avocat de Djamaï Bouhired, répliqua avec intelligence et par un savoir qui renvoya des incultes à réviser sinon à interroger la véritable histoire de l'humanité qui révèle la chronologie des civilisations : *"Le procès s'est déroulé dans cette atmosphère de lynchage, au point où j'ai dit un jour alors que la salle m'interrogeait : Est-ce qu'on est dans un procès ou dans un meeting d'assassinat ? Devrais-je dire à ces gens qui pendant que leurs ancêtres bouffaient des glands dans la forêt les miens construisaient des palais"* propos de M^e Jacques Verges recueillis par Farida Belkhdir (Horizons- numéro spécial - les rescapées de la guillotine - mars 2009).

Des mots célèbres ont fusé des bouches des insurgés algériens lors des procès dont les verdicts s'inséraient dans la logique colonialiste, une logique qui plaçait les algériens dans un état "rébellion" portant par voie de conséquence atteinte à la Souveraineté française. Un postulat qui ne reconnaissait pas aux combattants algériens leur statut de prisonniers de guerre quand ils sont capturés. Assez souvent donc les "accusés" ne reconnaissaient pas la compétence des tribunaux, se réclamaient d'une armée en état de guerre contre un agresseur de 1830.

Les déclarations dans les box des accusés "auront des retentissements au niveau de l'opinion mondiale en même temps qu'ils troubleraient la composante des tribunaux militaires. Ces déclarations dans les box des accusés "auront des retentissements au niveau de l'opinion mondiale en même temps qu'ils troubleraient la composante des tribunaux militaires.

taires. Ces sentences - contre sentences- sont de véritables "morceaux choisis" dans la littérature de combat qui méritent de figurer dans les programmes de l'éducation nationale. Nous proposons quelques "échantillons" qui vont marquer l'histoire des procès pendant la guerre d'Algérie. Lorsque le président du tribunal lui demande s'il elle avait agi de son plein dans l'attentat à la bombe du stade d'El-Biar le 10 février 1975, Baya Hocine répliqua : "Parce que j'avais l'impression que mon acte allait servir à quelque chose. Nous n'avons tué qu'une dizaine, vous en tuez vous autres des milliers et des milliers" (cité par Horizons - numéro spécial - les rescapées de la guillotine mars 2009).

Auparavant, lors du premier procès des attentats à la bombe, Djamaï Bouhired déclare : "la vérité est que j'aime mon pays et que je veux le voir libre et que pour cela, j'approuve la lutte du Front de libération nationale. Et c'est seulement pour cela que vous allez me condamner à mort après m'avoir torturée, comme vous avez tué mes frères Ben M'Hidi, Boumendjel, Zeddour. Mais en nous tuant, n'oubliez pas que ce sont les traditions de liberté de votre pays que vous assassinez, son honneur que vous compromettez, son avenir que vous mettez en danger et que vous n'empêchez pas l'Algérie d'être indépendante" (Femme au combat - p.81. Danièle Djamaï Amrane Minne - Ed. Rahma 1993).

A. B.

(*) Journaliste - Auteur
(Extraits d'un ouvrage de Mr Amar Belkhodja Baya Hocine au rendez-vous de toute les luttes-Sous presse aux Editions ENAG)

NOTES

(1) Yve Benot - *Les massacres coloniaux*-Ed. La Découverte. Paris 1994.

(2) Amar Belkhodja - *L'affaire Hamdani Adda - brûlé vif par l'OAS* ENAG-2009.

(3) Pour ce cas précis, les artificiers de Hamdani Adda (Région I, zone VII Wilaya V) récupéraient les engins largués mais qui n'exploient pas et les réutilisaient dans les attentats. (Note de l'auteur)

(4) Plus tard, Philippe Castille se trouvera à la tête d'une bande de tueurs de l'OAS. La Fondation du 08 Mai 1945 avait suggéré alors de dresser une liste des tueurs de l'OAS et leur interdire de foulé le sol algérien (note de l'auteur).

(5) Les films de Hadj Rahim et Hacène Bouabellah qui ont traité du sujet n'ont pas répondu entièrement à nos espoirs. Notre jeunesse ne sait pas tout et a besoin de connaître les immenses sacrifices consentis par les aînés. Ces qui, parmi nous, ont pris les armes contre leur propre peuple, dans les années funestes 1990, ne savaient pas... ne savaient pas (note de l'auteur).

(6) Mostefa Boudina - *Rescapé de la guillotine*- Ed. ANEP- 2008. Un autre ouvrage Viva Zabana de Boualem Nedjadi aux mêmes éditions est consacré à la guillotine. Ces deux ouvrages édifiants à plus d'un titre méritent amplement d'attirer l'attention de nos cinéastes qui, en vérité, ne se sont pas trop attardés sur le sujet (note de l'auteur).

(7) Les tueurs des GIAs, pendant les années 1990, s'adonnaient délibérément à cette ignoble pratique en mélangant les têtes de leurs victimes qu'ils égorgaient froidement. Ils saivaient qu'ils allaient mettre dans l'"embaras" les agents de l'Etat (médecine ou protection civile) qui, arrivés sur les lieux du drame, ne savaient plus qu'elle tête allait avec son propre tronc. On sait que sur ce plan anatomique la structure est propre à chaque individu. Membres et tête, correspondent avec une parfaite harmonie au tronc. Dès lors qu'on imagine une tête (ou un autre membre) raccordé à un tronc qui ne lui appartient pas, c'est une véritable difformité qui apparaît. Un verset coranique nous édifie sur la question. (*La qad khalqana el insan fi ahién tagwim*).

(8) Entretien avec Fella Hadj Mahfoud le 2 juin 2010. Résistante urbaine et ancienne maquisarde. Détenue avec Baya Hocine dans plusieurs prisons tant en Algérie qu'en France. Les deux héroïnes sont restées très attachées bien après l'indépendance de l'Algérie.

(9) Danièle Djamaï Amrane Minne - *Femmes au Combat* - p.161.Ed.Rahma - 1993.

(10) Des situations analogues mais plus graves encore eurent lieu à Madagascar au lendemain des massacres de 89 000 malgaches en 1947 - 1948. Des avocats, constitutifs pour la défense des accusés (des députés) sont pris à partie. Me Pierre Stibbe est victime d'une tentative d'assassinat dont les auteurs "ne seront jamais retrouvés". M^e Henri Douzon est, quant à lui, enlevé par une bande d'européens masqués. Il est lynché et laissé pour mort à 25 km de Tananarive. La Main rouge avait fomenté les agressions contre les deux avocats. Voir Amar Belkhodja - *Barbarie Coloniale en Afrique* - ANEP - 2002 (Note de l'auteur).

UN EX MAGISTRAT À LA COUR SUPRÊME

La procédure d'exécution du chahid Zabana est «un ensemble de fautes judiciaires prémeditées»

La procédure d'exécution du chahid Ahmed Zabana, guillotiné le 19 juin 1956 à Serkadji (ex Barberousse), dénote «d'un ensemble de fautes judiciaires prémeditées», a déclaré, mardi à Oran, un ex magistrat à la Cour suprême, en marge de la commémoration du 56ème anniversaire de l'assassinat de ce chahid.

«L'histoire doit retenir que la justice coloniale était fausse», a martelé M. Omar Meziane, magistrat en retraite et militant du Front de Libération Nationale (FLN), qualifiant l'exécution de cette décision judiciaire de «pire exaction, jamais connue dans le monde».

«La première faute a été commise après une première tentative d'exécution lorsque le couperet s'est arrêté à quelques centimètres du cou du chahid Zabana par la volonté de Dieu et la seconde après une tentative infructueuse de son exécution», a relevé M. Meziane condamnant le verdict prononcé contre le chahid Zabana.

«Ce crime a été exécuté sur ordre de François Mitterrand, alors ministre de la Justice, qui a dit il faut l'exécuter», a-t-il ajouté.

La guillotine a été également utilisée contre d'autres Algériens, a témoigné, pour sa part, un ancien condamné à mort, M. Kaddour Naïr, qui a rapporté avec fidélité les propos prononcés par chahid Chérief Ali-Chérif à quelques minutes de son exécution le 20 janvier 1958 à 4 heures du matin à la maison d'arrêt d'Oran. «Ce n'est pas avec ce morceau de fer que vous allez arrêter la



Révolution Algérienne. Au contraire, vous allez encore encourager des milliers d'Algériens.

L'Algérie sera libre. Vous êtes rentrés par la force, vous sortirez par la force», s'est adressé ce chahid à ses bourreaux, a-t-il évoqué.

Une stèle commémorative sera érigée le 1er juillet prochain à haï El Menzeh (Ex Canastel) à la mémoire des deux fusillés chahid d'août 1956, à savoir Baghdadi Mohamed dit «Si Abdelwahab» et Moulay Ali dit «Si Abdellatif», respectivement 8 fois et 11 fois condamnés à mort ainsi que quatre brûlés vifs par les forces coloniales françaises, a indiqué un membre de l'assemblée populaire de la wilaya d'Oran, à l'occasion de la

commémoration du 56ème anniversaire de l'assassinat de Ahmed Zabana.

La commémoration de cet anniversaire a été marquée par le recueillement de la famille révolutionnaire au carré des martyrs de Aïn Beïda, en présence des autorités civiles et militaires et des élus locaux.

Il a été également procédé, à cette occasion, à l'enregistrement de témoignages de moudjahidine sur la vie de Zabana, a indiqué M. Mustapha Ghobrini, chargé de l'organisation au niveau de la direction de l'ONM nationale des moudjahidine (ONM) de la wilaya d'Oran.

ORAN

Exposition dédiée au martyr Ahmed Zabana et à l'atrocité de son exécution

Une exposition est organisée à partir de mardi au musée national d'Oran, à l'occasion de la célébration du 56ème anniversaire de la mort du chahid Ahmed Zabana, mettant en exergue l'atrocité du colonisateur français dans l'exécution de la peine capitale.

Les visiteurs et les écoliers ont eu à cette occasion d'amples détails sur l'exécution de ce martyr, guillotiné le 19 juin 1956 à la prison de Serkadji (ex-Barberousse) d'Alger où il était incarcéré avec plusieurs autres militaires algériens du mouvement national.

Cette exposition a constitué, pour les élèves de l'école primaire «Mohamed Racem» de haï «Dar El Beida» d'Oran, une occasion

de connaître les moyens qu'utilisait le colonisateur français pour la torture et l'exécution de la peine capitale.

Elle comporte des coupures de journaux de l'époque décrivant avec détails la manière barbare de l'exécution du premier martyr de la guillotine, où le couperet n'a pas fonctionné deux fois avant que les bourreaux achèvent leur sale besogne déifiant les lois en ce genre de pratiques.

Ces articles de presse sont allés jusqu'à rapporter que la tête du chahid pas entièrement coupée fut arrachée du corps, de force et d'une manière brutale, par un des bourreaux.

L'exposition, organisée pour une semaine par le

musée qui porte le nom chahid, comportent également des poèmes abordant l'exécution de «Si Hmida», notamment «Zabana, chahid el miqala» (Zabana, martyr de la guillotine) du grand poète Mohamed El Aid Al-Khalifa, «Dabih Said» (égorgé heureux) du poète de la Révolution Moufdi Zakaria décrivant la force et le courage de ce chahid face à ses bourreaux.

La manifestation commémorative comprend aussi l'exposition de tableaux d'artistes peintres comme Kor Noureddine et Hichem reproduisant, entre autres, Ahmed Zabana assis au couloir de la prison «Barberousse» les mains liées par des chaînes, la tête haute.

Une copie d'une lettre

écrite par le martyr Zabana à sa mère quelques jours avant son exécution est également exposée permettant aux élèves de la lire et recopier son contenu dans leurs carnets de notes.

Sont exposés également une collection d'ouvrages et d'articles qui traitent du parcours combattant de Ahmed Zabana, son hérosisme et de la bataille de Ghar Boudjida dans la localité d'El Gaada (Mascara), qui a succédé à l'opération menée avec succès par Zabana et un groupe de moudjahidine contre un dépôt d'armes au centre des gardes forestiers à «la Mare d'eau» dans la commune de Oggaz dans cette région.

Me Fatma Benbrahem appelle la France à ouvrir les dossiers des Algériens condamnés à mort et à perpétuité pendant la guerre

L'avocate Fatma Benbrahem a appelé mercredi à Alger les autorités françaises à ouvrir les dossiers des Algériens condamnés à mort ou à perpétuité durant la Guerre de libération.

«Il est inconcevable que les anciens condamnés à mort et à la prison à vie durant la Guerre de libération nationale et dont les peines n'ont pas été appliquées ne puissent prendre connaissance de leur dossier», a souligné Me Benbrahem lors d'une rencontre à l'occasion de la célébration du 55ème anniversaire de l'exécution des martyrs Said Touati, Radi Hmida, Ahmed Belamine et Boualem Rahal. Elle a affirmé qu'il s'agit d'un droit inaliénable du point de vue de la loi du fait que toute personne, a-t-elle dit, «a le droit de demander de s'enquérir sur son dossier judiciaire quelque soit la peine prononcée».

Elle a par ailleurs rappelé que ces dossiers sont détenus par les ministères français de l'Intérieur et de la Défense.

Me Benbrahem a déploré la position de l'Etat français qui refuse la remise de ces dossiers.

«Même nous autres juristes, n'avons pas accès à ces dossiers quand nous les demandons», a-t-elle soutenu.

«Il est temps que la lumière soit faite sur ces dossiers et l'Etat algérien doit le faire pour dévoiler les crimes commis par la France coloniale contre le peuple algérien», a encore souligné Mme Benbrahem.

Evoquant la question des Algériens exécutés à la guillotine, l'avocate a indiqué que la France avait considéré ces Algériens comme «des criminels et des hors-la-loi» rappelant que le général De Gaulle était forcé avec la formation du gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA), à changer sa politique vis-à-vis de la peine de mort contre les Algériens en tant que moudjahidine et non des hors-la-loi». Elle a condamné à cet effet les crimes commis par la France contre le peuple algérien sans arme durant la période coloniale relevant les «mauvaises intentions» de la France qui a attendu jusqu'à 1999 pour reconnaître la «Guerre d'Algérie» qu'elle appelait auparavant «les événements de l'Algérie» pour se dérober aux engagements de la convention de Rome concernant les crimes contre l'humanité. Plusieurs témoignages ont été présentés lors de cette rencontre par des anciens condamnés à mort. Les moudjahidine ont renouvelé à cette occasion leur appel à la criminalisation de la colonisation française à travers la promulgation d'une loi.

10 astuces pour ne pas grossir du ventre

Mesurer son tour de taille

Pourquoi ?

Parce qu'au-delà des considérations esthétiques, la graisse située à l'intérieur du ventre est nocive : elle fabrique un grand nombre de substances qui peuvent entraîner un cortège de perturbations sur le fonctionnement de l'organisme (maladies cardio-vasculaires, diabète, stéatose, stéato-hépatite non alcoolique,...).

Comment ?

Placez un mètre de couturière sous votre dernière côte flottante et mesurez. En dessous de 80 cm, le tour de taille ou le périmètre abdominal est normal chez les femmes. Il est élevé entre 80 et 88 cm et très élevé au-delà de 88 cm. Chez l'homme ; il est élevé au dessus de 84 cm.

Attention ! Toutes les personnes avec du ventre n'ont pas forcément d'inquiétudes à avoir vis à vis de leur santé. C'est le surpoids abdominal associé à d'autres troubles (un peu de cholestérol, un peu d'hypertension, un peu de glycémie) qui doit alarmer. On parle alors de syndrome métabolique



cin nutritionniste.

Attention : tout cela demande du temps et un travail sur soi. C'est la condition obligatoire à respecter si on veut protéger son corps et sa santé sur le long terme !

Se bouger, faire des abdos

Toute activité physique est bonne pour réduire la graisse du ventre. L'important est de ne pas être focalisé sur le résultat en voulant à tout prix perdre vite ! Sinon, c'est l'échec assuré.

Rassurez-vous, activité physique n'est pas synonyme de sport de compétition ! En fait, elle correspond à tout mouvement corporel produit par la contraction des muscles et entraînant une augmentation des dépenses d'énergie par rapport à la dépense de repos. En conséquence, elle recouvre également les déplacements de la vie quotidienne, notamment la marche à pied rapide, mais aussi le jardinage ou le ménage.

A savoir : les exercices de renforcement des abdominaux ne sont pas plus intéressants qu'une autre activité de musculation contre la graisse située dans le ventre. Cela ne fait que renforcer les muscles abdominaux, ce qui est très important, mais cela ne fait pas particulièrement perdre la graisse du ventre.

Fuir les régimes restrictifs

A éviter : tout régime restrictif qui ne fera qu'aggraver la situation à moyen terme, non seulement ces pratiques peuvent être dangereuses pour la santé et entraîner des carences, mais en plus la reprise de poids est présente dans 80 % des cas.

A faire : il faut tout d'abord analyser ses habitudes alimentaires et se remettre en question : attendez-vous d'avoir faim pour vous mettre à table ? Savez-vous vous arrêter de manger lorsque vous êtes rassasiée ? Grignotez-vous dans la journée ? Etc. Ensuite seulement il faut apprendre à se rapprocher le plus possible de l'alimentation "idéale", si besoin avec l'aide d'un méde-

Surveiller son assiette

Faire attention à son alimentation ne nous-entend en aucun cas de se priver et d'exclure certains aliments. Encore moins de brutaliser son corps.

Faire attention, c'est adopter une alimentation équilibrée et changer petit à petit ses habitudes :

- Manger modérément et varier au maximum les plats : de la viande comme du poisson, des fruits et légumes à chaque repas.
- Faire 3 repas par jour avec un vrai petit déjeuner, sans sauter le déjeuner et sans grignoter.
- Pour les encas, préférez une pomme pour vous caler plutôt qu'un biscuit.
- Sans les supprimer totalement, réduire les ennemis du poids, à savoir : les fritures, la charcuterie, les sodas, les viandes trop grasses ou en sauce...

Ne pas prendre trop de poids

En théorie, pour avoir un poids stable, il faut que les apports alimentaires soient équivalents aux dépenses caloriques. C'est donc à priori simple : pour perdre du poids, soit il faut manger moins, soit il faut dépenser plus.

Dans la réalité, ce n'est évidemment pas facile de chiffrer tout ça. Ce qui est certain, c'est que si vous prenez du poids régulièrement, il faut réagir en tentant à la fois de faire davantage d'exercice physique, mais aussi en diminuant un peu les rations alimentaires.

Attention cependant : l'objectif doit être raisonnable. Si vous décidez de perdre 10 kilos en 3 mois, il y a peu de chances que ça aboutisse. On peut se fixer de perdre 5 % à 10 % du poids initial. Cela peut prendre du temps mais cela peut déjà s'avérer très efficace pour votre ligne et surtout pour votre

santé !

Faire des bilans de santé

A partir de la cinquantaine, on prend un peu de ventre et souvent on trouve ça normal. Pourtant, la graisse qui s'accumule autour de la taille est particulièrement nuisible puisqu'elle touche directement ou indirectement des organes importants comme le foie, le pancréas ou le cœur.

On parle de syndrome métabolique pour décrire une association de plusieurs anomalies, au moins 3 parmi les suivantes : un tour de taille trop élevé, un peu de tension artérielle, un peu trop de triglycérides, un taux de bon cholestérol trop bas, un peu trop de sucre dans le sang.

En plus des risques de diabète et de pathologies cardiovasculaires associées, il existe différentes complications, notamment le syndrome d'apnée du sommeil, l'hépatopathie ou le syndrome des ovaires polykystiques.

Il est donc indispensable de se faire suivre en réalisant des analyses de sang régulières.

Restez zen

Eh oui, le stress favorise la prise de poids au niveau du ventre et le syndrome métabolique qui

peut en découler.

D'une manière générale, le mode de vie a une influence certaine sur la prise de poids. Le manque d'exercice physique joue également un rôle important.

Divers mécanismes sont en cause. Mais la première conséquence est très souvent l'augmentation de la prise alimentaire, sans même qu'on s'en rende compte. Par exemple : on se ressert un peu plus à manger, on prend un carré de chocolat en plus...

Ce sont ces petits excès qui s'ajoutent sur le long terme et qui entraînent l'accumulation des kilos.

Devenir une pro des étiquettes alimentaires

Prudence avec les aliments développés sous une marque qui cible la perte de poids : ils ne sont pas toujours moins caloriques que les autres.

Même si les allégations sont strictement réglementées, il faut savoir qu'un produit allégé en sucre ne préjuge pas des autres caractéristiques du produit, qui peut tout à fait être plus riche en graisses.

Méfiez-vous aussi des plats tout préparés, généralement plus riches en graisses (et en sel) que les préparations maison. Par ailleurs, même entre deux produits a priori équivalents, on a parfois des surprises lorsqu'on se penche sur leur composition. Exemple avec les produits laitiers : certains peuvent être consommés régulièrement, comme les yaourts à 0 % de matières grasses ou même nature, alors que d'autres sont riches en matières grasses, comme les yaourts grecs ou les desserts lactés.

N'hésitez donc pas à décortiquer les étiquettes.

Cuisiner light

C'est une condition indispensable pour prendre de bons réflexes alimentaires : il faut réduire au maximum les mauvaises graisses au profit des bonnes graisses. Ce sera d'autant plus bénéfique si vous avez des facteurs de risque de maladies cardiovasculaires en plus de votre petit ventre : un peu de cholestérol, un peu de diabète, un peu d'hypertension

artérielle...

La première règle est d'éviter tout ce qui est riche en mauvaises graisses, c'est-à-dire en graisses saturées d'origine animale. Il s'agit du beurre, du fromage, de la charcuterie, des produits laitiers gras, de la crème fraîche.

Pour la cuisson de vos repas, préférez les matières grasses d'origine végétale (huile d'olive, huile de colza, huile de soja, huile de tournesol) au beurre, qui est d'origine animale donc plus riche en graisses saturées.

Eviter de grignoter

Le grignotage est mauvais pour votre santé et pour votre ligne. Même délicieuses, ces petites barres chocolées sont très grasses et très sucrées.

Oubliez aussi les sodas sucrés : une canette contient l'équivalent de 6 morceaux de sucre !

Comment ?

D'abord un conseil de bon sens : faire trois repas complets par jour. Souvent les personnes grignotent tout simplement parce qu'elles ne mangent pas assez, voire qu'elles sautent des repas. Résultat : elles ont faim tout au long de la journée.

Ensuite, ne pas s'interdire les aliments qui font plaisir. Ce sont des remontants contre le stress et les soucis de la vie quotidienne, ils font du bien au moral.

Enfin, plutôt que d'enchainer les carrés de chocolat toute l'après-midi, mangez-en au petit déjeuner. C'est le repas où les graisses sont le plus rapidement brûlées. Ainsi, vous commencerez bien la journée !

La migraine aurait un caractère héréditaire

Une récente étude a mis en évidence quatre gènes impliqués dans l'apparition de migraines "sans aura", forme la plus fréquente de cette maladie.

Les principaux symptômes de la migraine sont des maux de tête et des nausées. Cette maladie se caractérise par une succession de crises qui peuvent durer entre 4 et 72 heures, entraînant éventuellement une incapacité temporaire de travail.

Des chercheurs européens et australiens de l'International Headache Genetics Consortium ont identifié quatre gènes impliqués dans les dysfonctionnements des neurotransmetteurs à l'origine de la survenue de la forme la plus courante de migraine (MEF2D, TGFBR2, PHACTR1, ASTN2).

Ces travaux renforcent ainsi l'idée de l'origine héréditaire de la migraine. Ces travaux ont également confirmé l'existence de deux autres gènes de prédispo-

sition génétique déjà identifiés dans des études précédentes (TRPM8 et LRP1).

L'équipe de chercheurs a en fait analysé les génotypes de 2,326 sujets allemands et hollandais souffrant de migraines "sans aura", c'est-à-dire sans signes neurologiques annonciateurs d'une éventuelle crise. Celles-ci représentent les trois-quarts des crises de migraine. L'équipe a ensuite comparé ces génotypes avec ceux de plus de 4,580 témoins non-migraineux.

C'est la première étude faisant état de prédispositions génétiques sur ce type le plus fréquent de migraine ouvrant ainsi de nouvelles voies de recherche et de traitement.

En Algérie, il n'y a pas d'étude épidémiologique en population générale. Selon les estimations des spécialistes algériens, basées sur des séries hospitalières, la migraine toucherait une femme sur sept et un homme sur dix.

VIANDES BLANCHES

Le produit sera disponible durant le mois de ramadhan

Le Comité interprofessionnel de la filière avicole (cifa), qui s'attend à une hausse de la production en 2012, a rassuré mardi que le marché sera approvisionné en quantités suffisantes durant le prochain mois de Ramadhan et à des prix acceptables.

Les membres du comité de la filière avicole, qui se sont réunis avec le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, M. Rachid Benaïssa étaient unanimes à rassurer le marché quant à la disponibilité des viandes blanches durant le mois de Ramadhan, excluant des prix «exorbitants», sans toutefois écarter un léger renchérissement durant les premiers jours du mois de juillet.

«En plus de la production du poulet frais des opérateurs privés, le secteur public interviendra par la mise sur le marché de 10.000 tonnes de poulet stocké dans le cadre du système de régulation», a déclaré le président du Cifa, M. Mohammed Aydouni.

Les prix devraient osciller entre 280 et 320 DA/kg, selon ce responsable qui s'attend à une production totale de 600.000 tonnes en 2012 contre 500.000 tonnes en 2011 et 450.000 tonnes en 2010. La consommation aussi a nettement augmenté ces dernières années, passant de 9 kilogrammes/personne/an en 2009 à environ 17 kg actuellement pour le poulet.

Les professionnels ont indiqué qu'ils n'ont pas essuyé de pertes ces deux dernières années, et ce, grâce à la mise en place du dispositif d'accompagnement dit «la triangulaire», un système qui consiste à approvisionner l'éleveur en poussins et en aliments en contrepartie de l'achat de sa production. Ce dispositif offre aussi aux éleveurs la possibilité d'absorber le



surplus de production à un prix plancher de 150 DA/kg pour le stocker.

«Grâce à la triangulaire, les aviculteurs n'ont pas perdu de l'argent», a affirmé un aviculteur de la wilaya de Tlemcen. Par ailleurs, le comité a proposé la création d'unités de transformation d'œufs en poudre pour contribuer à une bonne régulation du marché. Les producteurs essayant des pertes lors d'une forte production, procèdent à une baisse de l'offre ce qui provoque une hausse des prix.

Le ministre a noté, dans ce sens, que les producteurs ne devraient pas faire des rétentions de production, mais de trouver d'autres solutions qui leur permettent de rentabiliser leurs exploitations et de proposer un prix acceptable pour le consommateur.

«Les producteurs ont décidé de diminuer l'offre pour réguler. Je suis contre cette façon de régulation. Il faut trouver des solutions en aval comme par exemple soutenir l'investissement pour la création d'un nouveau marché de transformation», a dit le ministre.

«Il faut produire plus et ne pas avoir peur du marché pour qu'on puisse ar-

river en bout de chaîne à un prix acceptable», a-t-il insisté. La filière avicole, de par sa nature intégrée, «a besoin de tous les maillons pour qu'elle se développe davantage», a souligné, M. Benaïssa en constatant une amélioration dans la dynamique de cette activité, citant des indices comme l'engouement affiché durant les foires et expositions pour l'acquisition des équipements d'élevage et de production avicoles.

Les intervenants ont souligné également l'importance de professionnaliser la filière pour pouvoir satisfaire la demande nationale et envisager l'exportation étant donné que cette activité dispose de potentialités importantes qui demeurent mal exploitées.

Appuyant cet avis, le ministre a indiqué que le marché se dirige vers une forte concurrence notamment l'arrivée probable de nouveaux opérateurs économiques, y compris étranger pour investir dans ce créneau.

«La filière a les capacités de doubler la production et elle doit passer à un autre niveau dans l'intérêt de la sécurité alimentaire» nationale, a-t-il dit.

CONSTANTINE

Des effectifs en renfort pour prévenir les incendies des forêts

Soixante (60) postes d'emploi, dont 30 saisonniers, vont être créés prochainement par la Conservation des forêts de la wilaya de Constantine au titre de la campagne de prévention des incendies de forêts entamée début juin, a-t-on appris, mardi, auprès de cette structure.

La priorité dans les recrutements sera donnée aux riverains des massifs forestiers pour assurer une meilleure coordination des interventions, une surveillance accrue et une lutte plus efficace contre la coupe illicite du bois qui s'intensifie en été, a précisé M. Kheïreddine Saïghi, chef du

service de la protection de la faune et de la flore.

Le personnel retenu aura à conduire de nombreuses tâches à même de minimiser les risques de départs de feux et de faciliter les opérations de lutte, comme les actions de désherbage sur les bas-côtes des routes, la mise en place de ceintures de sécurité près des fermes agricoles proches des forêts et l'ouverture de pistes d'accès sur une centaine de kilomètres.

Le dispositif de prévention et de lutte contre les feux de forêts, mis en place cette année par la Conservation des forêts, comprend 9 postes de vigie et 5 brigades

mobiles équipées de camions-citernes capables de s'approcher jusqu'à 100 m de l'incendie et de 10 véhicules mobiles dont 5 d'intervention rapide, selon le même responsable.

Une dizaine de comités de riverains ont été également installés dans les différentes communes de la wilaya, a-t-il ajouté, soulignant que l'intégration de ces comités dans le dispositif anti-feux demeure «primordial» dans la maîtrise d'un départ de feu, d'autant, selon lui, que les citoyens sont les premiers à pouvoir intervenir sur un feu de broussailles, notamment en haute montagne, en atten-

dant l'arrivée des éléments de la Protection civile.

Seize (16) points d'eau, situés à proximité de zones forestières ont été récemment aménagés, notamment à proximité des principales zones forestières, à savoir les forêts de Chettaba, d'El Djebab et de Kef Lakhal (Djebel Ouahch), qui sont, comme chaque année, sous haute surveillance, a-t-on encore indiqué. Constantine compte un patrimoine forestier couvrant plus de 18.900 hectares, représentant 8,49% de la superficie totale de la wilaya, a rappelé la même source.

ZAKAT

Les experts appellent à perpétuer la tradition du wakf

Des experts en matière de wakf et de la Zakat relevant du ministère des Affaires religieuses et des Wakfs ont souligné mardi à Alger l'importance de perpétuer la tradition du wakf en Algérie. Lors d'une journée de deux jours sur de fonds de la zakat et la gestion des biens wakfs, organisée par le ministère, les participants ont appelé à perpétuer la tradition du wakf à travers des mécanismes fiables et la promotion du travail des experts notamment en matière d'étude des dossiers et d'accompagnement des bénéficiaires.

Ils ont préconisé la distribution de l'excédent des fonds aux commissions des wilayas sous forme de crédits sans intérêt ou d'aumône de la nourriture. Les experts ont par ailleurs appelé à la prolongation jusqu'à un an de la période de grâce au profit des bénéficiaires des crédits sans intérêts et l'ouverture d'un compte de la commission de wilaya du fond de la zakat. Les recommandations ont porté également sur la recherche de nouvelles formes de remboursement des intérêts des bénéficiaires de projets d'investissement dans leurs lieux de résidence. Par ailleurs, les participants ont appelé lors de cette rencontre d'évaluation à la mise en place d'une stratégie publicitaire pour la vulgarisation du fonds de la zakat.

L'ouverture de cette deuxième rencontre du genre qui a réuni 12 wilayas a été présidée par le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, M. Bouabdallah Ghlamallah dans le cadre de l'évaluation de la collecte de la zakat et de la gestion des biens wakfs.

ANNABA Saisie de 120 tonnes de ciment

Une quantité de 120 tonnes de ciment a été saisie «ces derniers jours» à Annaba pour «contravention à la législation commerciale en vigueur», a-t-on appris mercredi auprès de la direction du Commerce et des prix (DCP).

Cette saisie a été opérée au cours de la trentaine d'interventions effectuées par des brigades de contrôle de la DCP, a précisé la même source, relevant que les contraventions constatées dans ce cadre concernent la «spéculation sur le prix du ciment» et «l'absence de facturation du produit». Huit (8) procès-verbaux ont sanctionné ces interventions de contrôle qui devraient être «multipliées dans les prochaines semaines au vu de l'accroissement de la demande sur le ciment eu égard à la période propice pour la réalisation des travaux de construction avant l'arrivée des pluies», a-t-on indiqué de même source.

Culture

Les contes de grand-mère susciteront toujours l'intérêt de l'enfant

Contrairement aux idées reçues, les contes algériens du terroir ou «contes de grand-mère», célèbres pour les histoires fabuleuses et les moralités qu'ils véhiculent, susciteront et susciteront toujours l'intérêt de l'enfant car ils interpellent son imaginaire, s'accordent à dire des femmes conteuses.

Rencontrées par l'APS lors du 5ème Festival international de la littérature et du livre de jeunesse (Feliv) où elles animent l'atelier «Un monde de contes», Hanifa, Assia et Yamina, affirment que les éditeurs nationaux ont tort de n'accorder que très peu d'intérêt aux contes, alors que par nature, les enfants sont éternellement captivés par les histoires merveilleuses du terroir algérien.

Ce constat unanime de femmes convaincues de ce qu'elles avancent est fait en référence aux différents ateliers et autres rencontres consacrés aux contes qu'elles organisent tout au long de l'année dans les écoles, les hôpitaux et orphelinats.

Les propos de ces «dames conteuses», membres fondateures, avec Si Mohamed Baghdadi, de l'atelier des femmes conteuses, aujourd'hui disparu, sont corroborés par les enfants eux-mêmes au sortir d'un «voyage» dans l'imaginaire que leur a offert l'une des conteuses.

Pour ces enfants, âgés de 5 à 13 ans, dont les parents ne prennent jamais le temps, comme bien d'autres, de s'occuper de l'épanouissement mental et intellectuel de leur progéniture, à travers le conte ou la lecture, assister à une séance de conte est assurément un moment d'évasion privilégié, d'autant plus qu'il est plus facile à recevoir et à assimiler qu'un livre ou tout autre support.

Le fait que les contes soient racontés en arabe dialectal, la compréhension du texte est plus aisée, crie Lamia, 7 ans, avec un grand sourire aux lèvres avant de s'adresser à sa mère, en toute innocence, pour lui demander de lui raconter dorénavant une histoire chaque soir avant de se coucher.

Les éditeurs donnent la priorité aux livres pour adultes car ces derniers ne nécessitent pas forcément une esthétique attrayante et des illustrations, et reviennent donc moins cher, estiment par ailleurs les trois conteuses. Ce constat est d'ailleurs confirmé par des éditeurs.

Pour elles, le développement technologique et l'avènement du Net, n'a eu aucun effet négatif sur la magie du conte qui «emporte l'enfant dans un monde magique, imaginaire et fabuleux».

Le maillon faible réside dans l'édition ainsi que dans l'actuel mode de vie des familles dont les deux parents généralement travaillent, ce qui les empêchent de consacrer du temps pour raconter des contes à leurs enfants.

Assia, spécialiste des anciens contes algériens, ambitionne d'enregistrer les centaines de contes «hérités» de sa grand-mère sur un support sonore pour les mettre à la disposition des petits et contribuer, par la même occasion, à sauvegarder cette



partie du patrimoine culturel algérien. Elle appelle les parents à raconter au moins chaque week-end un conte à leurs enfants.

«C'est ma grand-mère qui nous racontait des contes avant que nous nous endormions. Cette tradition a aujourd'hui disparu parce que la majorité des parents n'ont plus de temps à consacrer à cette activité, mais aussi à cause de la concurrence des moyens modernes de communication que sont la télévision et surtout le Net.

Je fais tout mon possible pour essayer de convaincre les parents de raconter des contes de chez nous à leurs enfants avec ce résultat garanti: ils se ront aux anges», a-t-elle résumé.

Hanifa, qui écrit des contes en s'inspirant du vécu de l'enfant et de l'actualité sociale et environnementale, fait part de sa confiance pour l'avenir du conte algérien même si le nombre réduit de conteurs se réduit comme une peau de chagrin dans tout le pays.

«J'ai grand espoir. Le conte algérien a de l'avenir. Je ne sais pas si les familles commencent à en avoir marre du virtuel, mais quand je vois des parents ramener leurs enfants pour assister aux ateliers de conte que j'anime dans différentes occasions, je ne peux qu'être fière et confiante», a relevé Hanifa pour qui «l'enfant doit rester dans son monde merveilleux et revenir aux rêves».

Outre le Feliv, le festival culturel local «Lire en fête» qui se tient depuis 2010 durant le mois de juillet à Alger, Blida, Bouira, Boumerdès, Tipasa et Tizi-Ouzou, le festival international de la bande dessinée (Fibda) et le festival du conte d'Oran, proposent aussi des contes pour enfants et connaissent un succès grandissant, affirme aussi Hanifa à l'appui de son optimisme.

À ce propos, elle souligne l'importance de publier des contes algériens sur des supports papiers et sonores pour les mettre à la disposition des enfants tout en précisant que, paradoxalement, les contes d'Europe, comme les célèbres «La belle au bois dormant» ou «Le petit chaperon rouge» trouvent une place de choix dans les librairies.

Pour sa part, Yamina estime que les conteurs en Algérie «forment une minorité» et affirme aussi que «les livres de contes étrangers existent chez

nous alors que nos propres contes sont quasiment introuvables», si ce n'étaient les rencontres qu'elle anime occasionnellement.

Le 5ème Feliv se tient du 14 au 23 juin à l'esplanade de Ryadh El Feth (Alger), Batna et Sidi Bel Abbès. Depuis sa première édition, le conte a toujours occupé une place de choix dans le volet animation de son programme, outre les stands d'exposition.

Tlemcen

Vingt associations attendues au 6^e festival national de musique hawzi

Vingt (20) associations prendront part à la sixième édition du festival national de musique hawzi, prévu du 25 juin au 3 juillet prochain à Tlemcen.

Cette édition, qui sera abritée par le Palais de la culture «Abdelkrim Dali», verra l'entrée en compétition des meilleures associations musicales activant actuellement dans le domaine de la musique andalouse et du hawzi, a indiqué le même responsable lors d'une conférence de presse.

Parmi ces associations, «Nassim el andalous» d'Oran, «El andalousia» de Sidi Bel Abbès, «Nedjm Kortoba» de Constantine, «El fakhardjia» d'Alger, «El fen wel adab» de Blida et «Salma» de Tlemcen et autres, qui animeront une semaine durant les soirées de la cité des Zianides, sous l'œil attentif d'un jury composé des artistes Dib El Ayachi, Hakem Smail, Toubik Benghabrit et Chafik Hadjadj.

Cette sixième édition, qui rendra hommage au grand poète Ben Messaieb, verra également la participation de chanteurs et chanteuses professionnelles de la musique andalouse, dont Leila Benmraah, Dalila Mekadher, Leila Borsali, Omar Belkhodja et Mansouri Lahbib, a-t-on souligné.

Une grande exposition sur la musique andalouse, des conférences et des tables rondes sur le hawzi notamment, seront organisées au Palais de la culture de la ville de Tlemcen en marge de ce festival.

Houria Aïchi

Une voix, une grâce et un riche patrimoine musical

Liberté, paix, amour, passion et beauté ont été chantés avec émotion mardi soir à Alger par l'interprète de la chanson chaouie, Houria Aïchi, lors d'un concert qu'elle a animé dans le cadre du 5ème festival international de la littérature et du livre de jeunesse (Feliv).

Habillée en robe traditionnelle d'un blanc éclatant. Debout sur la scène en compagnie, uniquement, d'un joueur de flûte en roseau, «guessabe», et d'un joueur de bendir (tambour traditionnel), la chanteuse à la voix puissante et envoûtante, a offert au public, présent en force à la salle Ibn-Zeydoun de l'Office de Ryadh El Feth (Oref), un voyage au cœur des montagnes des Aures.

Ce «voyage» musical, riche en sonorités comme en rythmes ancestraux, a comporté des chansons extraites du répertoire traditionnel arabo-berbère de la musique chaouie, rendues éternelles grâce à Ali El Khencheli, Aissa El Djarmouni et Beggar Hadda, entre autres.

Plusieurs titres célèbres, en arabe et en langue chaouie, puisés dans la musique du terroir, comme «Ya Salah», «Aïn El Karma», «Lahwen Oudrara» et d'autres, ont été interprétés par Houria Aïchi, qui n'hésitait pas, par moment, à exécuter quelques pas de danse avec des gestes gracieux et en harmonie avec le son de la guesba et du bendir.

D'anciens chants d'amour ont été aussi proposés par l'artiste, qui a préféré les chanter à capella. Ce fut des purs moments d'émotions exprimés par des cris frissonnants en provenance du tréfonds de la chanteuse, également professeur d'université en France.



Hommage à Zoulikha

Par ailleurs, elle a tenu à rendre un hommage à la chanteuse disparue Zoulikha en chantant un de ses titres phare «Cheche El Khater».

Pendant près de deux heures, cette cantatrice qui prenait parfois un bendir pour mener le jeu des musiciens, a réussi à offrir au public des moments d'évasion grâce aux vibrations de sa voix, à sa forte présence sur scène et à sa grâce, selon les propos recueillis de certaines personnes à la fin du concert.

Le 5^e Feliv se poursuit jusqu'au 23 juin à l'esplanade de Ryadh El Feth (Alger), à Batna et à Sidi Bel Abbès, par un programme riche en animation culturelle, outre les stands d'exposition de livres.

APS

DIMAJAZZ 2012

Omar Sosa (Afreecanos Quartet), chantre déclaré de la spiritualité et de la liberté

La spiritualité et la liberté «représentent ce dont nous avons le plus besoin aujourd'hui», a déclaré Omar Sosa, leader du groupe Afreecanos Quartet, en marge du concert qu'il a animé à la 6ème soirée du 10ème Dimajazz de Constantine.

La syllabe «free» contenue dans le nom du groupe «est en soi (son) credo et (son) mot d'ordre», a précisé le musicien, soutenant que sa musique «ne cherche pas à faire danser le public mais à le faire réfléchir et à le transporter dans un voyage spirituel inspiré de l'énergie et des vibrations du moment, de l'esprit du lieu où il joue et de ce que lui soufflent les ancêtres».

En homme averti et très imprégné des cultures africaines, Omar Sosa a pris avec beaucoup de hauteur de vue et de compréhension le fait qu'une partie du public qui s'attendait, mardi soir, à trouver une musique de fête et de danse dans ce concert de l'Afreecanos Quartet ait quitté la salle au milieu du spectacle : «en Afrique le public parle beaucoup pendant les concerts, il a un autre niveau et une autre vitesse de compréhension et de digestion de la musique mais j'aime ça et cela ne dérange nullement, car je sais que si ma musique arrive à toucher même un infime nombre de personnes, j'aurais atteint mon but, car ces personnes vont la transmettre à d'autres et le cercle s'agrandira avec le temps». Outre de porter un regard qui déroge aux éloges décernées au



public du Dimajazz depuis la naissance de la manifestation, Omar Sosa s'est également fait connaître comme étant de ceux qui ont opté pour le jazz pour sa «philosophie fondée sur la spiritualité et la liberté et non sur la technicité du jeu».

«Je ne sais pas ce que j'ai joué aujourd'hui, je dois regarder le spectacle pour m'en rendre compte et je suis sûr que si je dois rejouer ici même demain, devant le même public, ce sera différent», notera le musicien, soulignant que l'improvisation demeure le maître mot dans son approche musicale où «la partition demeure toujours ouverte».

Omar Sosa et son groupe, même s'ils s'inspirent des musiques tradi-

tionnelles et ancestrales de l'Afrique, notamment de «l'african groove», ont à cœur, aussi, de jouer des compositions de musique classique, mais toujours avec une âme et une vision africaines.

La prochaine composition du groupe, actuellement en préparation, sera dédiée à Miles Davies qui demeure l'une des plus grandes idoles pour Omar Sosa et son groupe «car ce musicien a fait le choix de continuer, jusqu'à la fin de sa vie, à ouvrir de nouvelles portes à et rechercher l'évolution perpétuelle au mépris de la gloire et de la richesse et malgré tous les sacrifices qu'un tel choix impose».

A PARTIR DE JEUDI

La 5ème édition du festival de la chanson oranaise

Le public sera au rendez-vous jeudi prochain à Oran avec l'ouverture de la cinquième édition du Festival culturel local de la musique et de la chanson oranaise qui animerà jusqu'au 26 juin une pléiade de stars de la musique oranaise, a indiqué mardi le commissaire de la manifestation.

Des artistes de la musique et de la chanson oranaises renoueront, une semaine durant, avec les amateurs de ce genre musical authentique à travers cette édition, qui sera animée par Baroudi Bennkhedda, Samia Bennabi, Maati El Hadi et autres Cheb Réda, cheb Zinou et cheikh El Mazouzi, a-t-il indiqué dans une presse.



Participeront également à cette manifestation, des stars de la chanson algérienne dont Abdelkader El Khaldi. Une large partie sera réservée à la chanson oranaise comme qu'interprétera un nombre de chanteurs dont Omar Bencherab et les co-

Khaldi et à la regrettée Sabah Es-saghira. Le public pourra suivre lors de ces soirées, qui seront abritées par le théâtre de verdure «Chekroun Hasni», des représentations artistiques de Meddahate et autres troupes folkloriques.

Des concours de meilleures chansons et morceaux de musique seront également organisés avec l'attribution de prix aux lauréats.

La cérémonie d'ouverture de cette édition sera caractérisée par la présentation d'un morceau de musique «Opéra du cinquantenaire» du compositeur Kouider Berkane.

CINÉMA

Le comédien Rachid Farès est décédé

Le comédien Rachid Farès est décédé mercredi en fin d'après-midi d'une crise cardiaque à Bafnaem (banlieue d'Alger), a-t-on appris auprès de ses proches.

Le comédien, 59 ans, qui était célibataire s'était lancé jeune dans une carrière au cinéma et à la télévision.

Il avait notamment joué aux côtés de grands noms du cinéma et du théâtre algérien, comme Sid Ahmed Agoumi, Ahmed Benaïssa et Sonia, entre autres.

Au théâtre, il avait donné la réplique à la comédienne Sonia dans la pièce de théâtre «Nuit de divorce».

Au cinéma, le défunt avait joué dans «Morituri» de Okacha Touita, «Le thé d'Ania» de Said Ould Khelifa, «Le clandestin» de Ben Amar Bekhti, «L'envers du miroir» de Nadia Chéribi, entre autres films.

Sa dernière apparition a été dans le film sur Mustapha Ben Boulaid de Ahmed Rachedi, aux côtés de Hassan Kachache et Slimane Benaïssa.

CHRÉA (TÉBESSA)

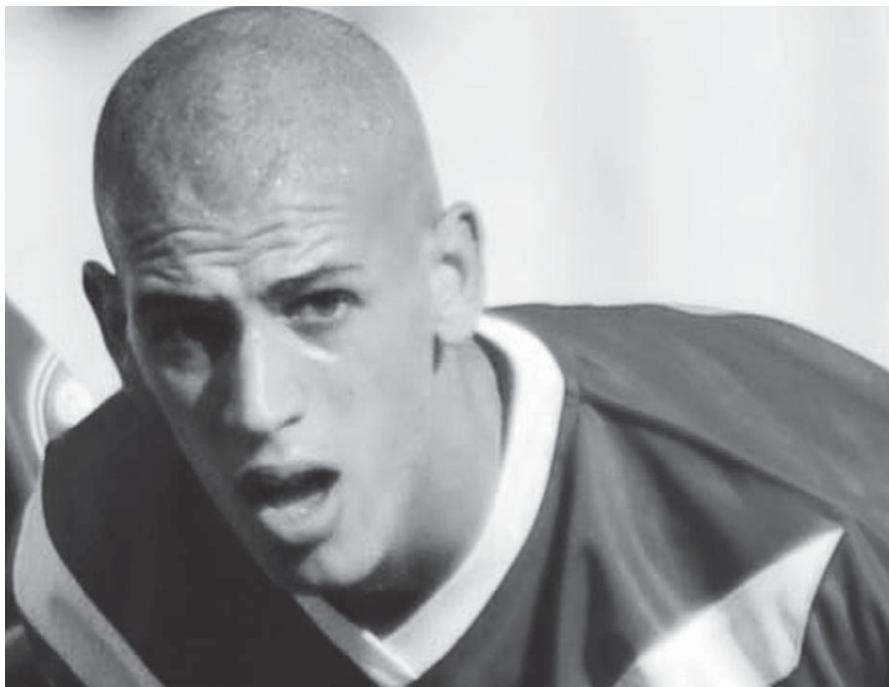
6ème Festival culturel local des arts et des cultures populaires

La 6ème édition du Festival culturel local des arts et des cultures populaires de Chréa (Tébessa), dédié aux chants et à la danse, s'est ouverte mardi à la maison de jeunes de cette localité, en présence d'une trentaine de troupes participantes. Initiée conjointement par les directions de la Culture et de la Jeunesse et des sports, de concert avec l'association culturelle et artistique locale, cette manifestation permettra au public local, notamment aux jeunes avides de moments d'évasion en cette période de canicule, de se détendre et d'apprécier les troupes devant se produire sur la scène de la maison de jeunes», a indiqué le commissaire du festival. Le chant algérien du malouf, Hamdi Bennani, s'est produit lundi soir aux côtés du chanteur tunisien Ziad Gharsa, au parc d'attraction de la ville de Tébessa, au cours d'une soirée artistique initiée par la direction de la Culture, à l'occasion de l'ouverture de la saison estivale 2012. La soirée qui s'est poursuivie jusqu'à une heure tardive de la nuit, a suscité l'enthousiasme du public composé de familles et de nombreux jeunes, a-t-on constaté.

Des actions d'animation similaires ont également été programmées dans plusieurs localités de la wilaya, à l'initiative des assemblées populaires communales (APC), avec la collaboration d'associations culturelles dans la perspective d'offrir au public des moments de détente durant l'été.

Menad :

" Slimani a encore beaucoup de travail devant lui "



L'ancien buteur de la sélection nationale de football, Djamel Menad, estime que le nouveau baroudeur des Verts, Islam Slimani, auteur de quatre buts en trois matches, devra encore se perfectionner pour rester au sommet.

Presque un mois après avoir quitté la barre technique du CR Belouizdad, comment ça se passe pour vous ?

Je profite de ces moments de détente pour me reposer auprès de ma famille, cette période me permet d'évacuer le stress de toute une saison, c'est toujours bénéfique d'observer ce genre de période transitoire.

On comprend par-là que vous êtes sur le point de vous engager avec une nouvelle équipe...

Non, ce n'est pas le cas actuellement, je n'ai reçu aucun contact, mais je reste ouvert à toutes les propositions.

La sélection nationale vient de valider son billet pour le 3e et dernier tour des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2013, en s'imposant face à la Gambie (4-1), comment avez-vous vu cette rencontre ?

En face, il y avait une belle équipe gambienne qui développait bien son jeu en procédant pas des passes courtes, mais devant les buts, la finition avait fait défaut, son attaque manquait terriblement de réalisme, ce qui a fait la différence à mon sens.

Par contre, l'attaque de l'équipe nationale est entrain de cracher le feu, avec un bilan de 9 buts en trois matches, c'est de bonne augure, n'est-ce pas ?

Effectivement, c'est une bonne

chose que la sélection retrouve des couleurs au niveau de l'attaque, mais le plus important c'est de rester sur cette dynamique. Halilhodzic (ndlr, sélectionneur), qui était un ancien attaquant a su trouver la bonne formule pour métamorphoser ce comportement, même s'il est appelé à revoir ses plans au niveau de la défense.

Comment ça ?

Le coach national doit bien s'inquiéter pour la défense, peu rassurante lors de ces dernières sorties. Il doit revoir sa copie, alors comment expliquez le fait qu'il a fait jouer trois joueurs différents au poste d'arrière droit en trois matches, à mon sens, il se cherche encore et il n'a pas encore trouvé l'équipe type.

Pensez-vous que l'équipe nationale est capable de se qualifier pour la phase finale de la CAN-2013 ?

Oui bien sûr, le potentiel existe, mais lors du prochain tour, ça sera très dur, d'où la nécessité de se bien préparer sur tous les plans.

Un joueur est en train de s'affirmer avec les Verts, il s'agit de votre ancien élément au Chabab, Islam Slimani.....

Je suis très content pour lui, c'est un charmant garçon qui a un bel avenir devant lui, seulement il doit redescendre de son nuage parce que il a encore beaucoup de travail devant lui.

Qu'est-ce que vous lui conseillez ?

Je lui conseille de jouer dans l'axe de l'attaque, et éviter de se mettre sur les côtés, c'est là où il est plus performant. S'il veut rester aussi longtemps avec la sélection, il est appelé à cravacher dur.

Sur le plan européen, est ce que vous suivez l'Euro 2012 ?

Bien évidemment, je suis en train d'admirer les différents matches de cette compétition, c'est vraiment une autre galaxie par rapport à nous, c'est le haut niveau quoi.

Quelles sont vos équipes favorites ?

Il y a l'Espagne et l'Allemagne qui m'ont impressionné. C'est beaucoup plus les Espagnols qui sont en train de forcer l'admiration avec leur jeu à la barcelonaise, c'est vraiment un régal.

M. A. F.

Football - Transfert

Shanghai Shenhua (Chine) casse sa tirelire pour Drogba



L'international ivoirien Didier Drogba deviendrait le joueur le mieux payé du championnat de Chine s'il venait d'accepter la proposition de Shanghai Shenhua qui veut l'engager contre un salaire de 314.000 dollars (248.000 euros) par semaine, indique, hier (lundi), la presse chinoise.

Selon le journal Oriental Morning Post, le club chinois pourrait annoncer, hier (lundi) dans la journée le transfert de Drogba qui a quitté Chelsea auréolé de gloire après avoir aidé le club anglais à remporter la Ligue des champions.

Le journal croit savoir qu'un accord "de principe" est déjà intervenu entre les deux parties pour la signature d'un contrat de deux ans et demi.

Si le montant de ce salaire était confirmé, il serait supérieur à celui de Nicolas Anelka, le joueur le mieux payé actuellement du championnat. Le Français toucherait selon les médias chinois 291.000 dollars (230.000 euros) par semaine.

Shenhua a refusé de commenter cette information. Un responsable du club a indiqué qu'il appartenait à Drogba de communiquer sur le sujet s'il décidait de signer.

Le contrat proposé par le club prévoit en outre que l'international ivoirien deviendrait porte-parole d'une compagnie de jeux en ligne, dont le patron, Zhu Jun, est le principal actionnaire de Shenhua. Anelka a lui-même reçu 3,4 millions de dollars (2,7 millions d'euros) pour promouvoir un jeu de la compagnie.

Drogba, 34 ans, avait déclaré dimanche qu'il s'exprimerait bientôt sur son avenir tout en refusant de dire s'il s'était engagé avec Shenhua.

CAN 2013

Résultats complets des éliminatoires (2^e tour - retour)

Résultats complets des matches retour du second tour des éliminatoires de la coupe d'Afrique des nations 2013 (CAN-2013) de football, disputés vendredi, samedi et dimanche :

	Dimanche	Aller	Retour
Bénin - (+) Ethiopie	0-0	1-1	
(+) Zimbabwe - Burundi	1-2	1-0	
(+) Togo - Kenya	1-2	1-0	
(+) RD Congo - Seychelles	4-0	3-0	
(+) Mozambique - Tanzanie	1-1	1-1	(8-7 t.a.b)

Samedi :

(+) Ouganda - Congo	1-3	4-0
(+) Nigéria - Rwanda	0-0	2-0
(+) Sierra Leone - Sao Tomé et Principe	1-2	4-2
(+) Cameroun - Guinée Bissau	1-0	1-0
(+) Malawi - Tchad	2-3	2-0
Namibie - (+) Liberia	0-1	0-0
(+) Cap Vert - Madagascar	4-0	3-1

Vendredi :

(+) Algérie - Gambie	2-1	4-1
Egypte - Centrafrique	2-3	30 juin

Les équipes précédées du signe (+) sont qualifiées au 3^e et dernier tour des éliminatoires de la CAN-2013 qui se déroulera en aller et retour, en septembre et octobre prochains. Le tirage au sort du dernier tour aura lieu le 4 ou le 5 juillet à Johannesburg (Afrique du Sud).

BECHAR

Quatre nouveaux joueurs en renfort à la JS Saoura

Quatre nouveaux joueurs sont venus renforcer les différents compartiments de jeu de l'équipe de football de la jeunesse sportive de la Saoura (JSS), nouveau promu de la ligue 1 du championnat national, a-t-on appris mardi du comité

directeur de cette équipe à Bechar. Il s'agit notamment du gardien de but Farès Mohamed Amine, ex : sociétaire du CR Temouchent, Benkadar Youcef, un jeune défenseur d'Arzew (Oran), Daouadj Hadj Mohamed, du Rapide de Relizane et Tabal

Adil du WA Tlemcen, précise-t-on.

Le recrutement de ces nouveaux joueurs vise un renforcement de l'équipe pour réaliser l'objectif de jouer un rôle important durant la prochaine saison du championnat national 2012-

2013, a-t-on souligné.

En marge de cette opération, des contacts et négociations sont en cours avec plusieurs entraîneurs nationaux pour tenir la barre technique de l'équipe, signale-t-on de même source.



REBBOUH HADDAD, VICE-PRÉSIDENT DE L'USMA

«Deux joueurs encore et nous bouclerons notre recrutement»

L'équipe de l'USM Alger (Ligue 1 algérienne de football), devra recruter encore deux joueurs pour clore son opération de recrutement en prévision de la prochaine saison footballistique 2012-2013, a affirmé mardi le vice-président du club algérois, Rabah Haddad.

«La liste des nouvelles recrues reste ouverte. Nous allons engager encore deux joueurs pour boucler cette opération», a affirmé à l'APS le N.2 de l'USMA.

A l'instar de la saison dernière, l'USMA est le principal animateur du marché des transferts, où pas moins de 11 joueurs ont été recrutés jusqu'à là. Il s'agit d'Ahmed Gasmi (JSM Béjaïa/2 ans), Hamza Koudri (MC Alger/2 ans), Hichem Mokhtari (USM Blida/3 ans), Saâd Tedjar (JS Kabylie/2 ans), Adel Maïza (JSMB/2 ans), Hocine El Orfi (JSK/3 ans) le Malgache Andriamatsinoro (WA Tlemcen-2 ans), Mohamed Seguer (ASO Chlef/2 ans), Chamseddine Nessakh (JS Kabylie/2 ans), Youcef Benamara (CA Batna/2 ans), et Brahim Boudebouda (ex-Le Mans/2 ans). Evoquant l'éventuel transfert du défenseur interna-



tional de l'ES Sétif, Abderrahmane Hachoud, Haddad a révélé qu'il est toujours d'actualité, en dépit de l'offre intéressante qui lui est parvenue du MC Alger.

«Hachoud nous intéresse toujours, et à qui on tient beaucoup», a-t-il ajouté. Par ailleurs, Rabah Haddad a démenti les informations donnant le milieu de l'ESS, Mokhtar Benmoussa, signataire à l'USMA.

«Benmoussa n'a pas encore signé chez nous, son transfert n'est pas encore clair, même si le joueur est libre de tout engagement», s'est contenté d'affirmer le responsable usmiste.

Evoquant le cas de l'attaquant du CR Belouizdad, Islam Slimani, Haddad souligne que «la piste de ce joueur est définitivement écartée», lui qui est convoité par le Club Africain (Ligue 1 tunisienne) et la JS Kabylie. Les coéquipiers de Lamouri Djedjai retrouveront le chemin des entraînements le 1er juillet prochain, à la forêt de Bouchaoui (Alger).

Après quelques jours de travail, axé essentiellement sur l'aspect physique et la régénération, les coéquipiers de Feham Bouazza, enchaîneront par un stage préparatoire dans la région d'Aïn Draham (Tunisie) du 5 au 19 juillet. Un autre stage est au programme après le mois de ramadan, probablement en France.

L'USMA participera la saison prochaine à la Coupe de la Confédération africaine (CAF), après une longue absence des compétitions continentales.

TRANSFERT

Khaled Lemmouchia : «Jouer au Club Africain m'intéresse»

Le milieu international algérien de l'USM Alger (Ligue 1 algérienne de football), Khaled Lemmouchia, a révélé mardi être en contacts avancés avec le Club Africain (Ligue 1 tunisienne), en vue d'un transfert pour la saison prochaine. «Effectivement, le Club Africain m'a fait une offre que je suis en train d'étudier. Je suis bien évidemment intéressé à l'idée de jouer au sein de ce grand club», a affirmé le milieu défensif des Verts à la radio local Shems FM, précisant que les pourparlers sont à un stade avancé. Le Club Africain, désormais dirigé par le nouveau président Slim Riabi, a réussi un bon coup en s'attachant les services du milieu offensif international de l'ES Sétif, Abdelloumen Djabou. «J'ai discuté avec Djabou qui m'a conseillé d'opter pour le Club Africain. Il m'a parlé de sa popularité et de ses supporters. Franchement, j'aimerais bien participer au nouveau projet du club», a-t-il ajouté. En fin de contrat avec le club algérois, Lemmouchia n'est pas chaud à l'idée de prolonger son contrat avec l'USMA, dont la direction a décidé de réduire de moitié son salaire.

Outre Lemmouchia, deux autres internationaux algériens sont dans le viseur des responsables du Club Africain : le défenseur Abderrahmane Hachoud (ES Sétif) et l'attaquant Islam Slimani (CR Belouizdad).

LE SELECTIONNEUR DES U-20

«Un travail de longue haleine attend les joueurs»

Un travail de longue haleine attend les joueurs de la sélection algérienne de football des moins de 20 ans qui prépare les championnats arabes (4-18 juillet) en Jordanie et la prochaine CAN prévue du 15 au 30 mars à Alger, a affirmé mardi Jean Marc Nobilo, sélectionneur des U-20.

Actuellement en stage au centre technique de Sidi Moussa, la sélection des moins de 20 ans s'évaluera mercredi (16h30) face à son homologue tunisienne, dans un match amical comptant pour la préparation au prochain championnat arabe de Jordanie.

L'Algérie évoluera dans le groupe B face au Qatar, aux Emirats Arabes Unis et à la Libye. La Tunisie sera dans le groupe C aux côtés de l'Irak, de la Syrie et du Maroc. Enfin, le groupe A sera composé du Koweït, du Soudan, de la Jordanie et de l'Arabie Saoudite.

«Avec le président de la FAF, nous nous sommes mis d'accord sur des fonctions de chef de dé-

partement des sections des U17 et des U20, et j'ai comme objectif de finir dans les quatre premiers de la prochaine CAN qui se dispute en Algérie du 15 au 30 mars 2013», a déclaré le technicien français dans un entretien accordé au footafrica365.fr.

«Si nous réussissons, nous enchaînerons avec la Coupe du monde au mois de juin en Turquie. C'est un objectif très important car je vous rappelle que le pays ne s'est pas qualifié pour cette compétition depuis plus de 35 ans» a-t-il souligné.

Interrogé sur le plan d'action entrepris depuis son installation à la tête de la sélection des moins de 20 ans pour rendre cette équipe plus compétitive, Jean Marc Nobilo s'est dit «sage et lucide dans son travail».

«Lorsque je suis arrivé, je me suis attelé à faire une expertise de la situation. J'ai eu beaucoup d'entretiens avec les éducateurs des clubs, avec Boualem Laroum, le DTN qui a été installé en même temps que moi.



Il présente l'avantage de très bien connaître le milieu.

Le joueur algérien doit progresser

Le technicien français a eu des débuts difficiles avec la sélection des U-20, avec deux défaites face à la Tunisie et la Mauritanie lors du tournoi de l'UNAF disputé mars dernier à Alger. «Nous sommes effectivement passés complètement à travers lors de ces deux matches. Malgré les défaites, il y a eu des

chooses positives. Avec le DTN, et le président de la FAF nous avons mis en place une action qui a été très bien perçue dans le pays. Au mois d'avril, je suis allé sur 15 sites à travers l'Algérie pour déterminer les joueurs», a ajouté Nobilo.

«J'ai eu la chance de voir entre 1000 et 1200 joueurs. Je reste sur mon idée de départ. Comme on dit en Algérie, et c'est juste : il y a de la pâte, il y a de la qualité technique. Cela me rappelle les Franco-Algériens que j'ai eus au Havre comme Mansouri, Brahami ou Bouadla. Le joueur algérien est technique au-dessus de la moyenne, il est très endurant mais il reste un ensemble de domaines où il doit travailler», a-t-il ajouté.

Des conditions de travail exceptionnelles

Le technicien français a tout de même voulu souligner les conditions de travail «exceptionnelles» mises par le président de la FAF Mohamed Raouraoua

pour rendre son travail plus professionnel.

«Le président de la FAF met le paquet pour réussir la CAN en Algérie. Et croyez-moi, mon staff et moi-même sommes en complète osmose avec lui. J'ai des conditions tout à fait exceptionnelles. Cela fait 20 ans que je tourne dans cet univers professionnel, et c'est fabuleux de voir les moyens qui sont à ma disposition en termes de formation ou d'équipe première».

«Cela me rappelle le Havre. Le président est très attentif à ce que je lui propose au niveau des actions techniques. Nous sommes en contact permanent et avons des réunions régulières. Il est très présent, connaît très bien le dossier de la formation et souhaite sensibiliser tous les présidents de clubs pour développer la future élite dans les prochaines années», a-t-il conclu.

APS

FOOTBALL : RAFIK DJEBBOUR

«J'ai reçu quatre à cinq offres de clubs européens»

L'attaquant international algérien Rafik Djebbour, encore sous contrat pour une saison à l'Olympiakos (première division grecque de football), a révélé mardi être convoité par quatre à cinq clubs européens dont l'O Marseille (ligue 1 française).

«J'ai reçu quatre ou cinq offres fermes de clubs européens de bon standing, donc ça me fait réfléchir. Depuis mon arrivée en Grèce, il y a près de sept ans, je connais bien le pays, les gens, les mentalités. C'est peut-être le moment de voir autre chose même si l'Olympiakos est un très bon club qui joue la coupe d'Europe tous les ans. Le challenge reste attractif» a déclaré Rafik Djebbour à Francefootball.

Le buteur algérien qui est actuellement en vacances, s'est montré intéressé par la piste marseillaise.

«Il ne faut pas se mentir, Marseille



ça reste une grosse cylindrée en France, et même en Europe. On connaît la ferveur de son public. Et j'ai pu le constater puisque j'ai affronté l'OM en Ligue des champions, cette saison. Si les choses évoluent

dans le bon sens, c'est logique que je reste à l'écoute,» a souligné.

En réponse à une question, s'il a été contacté officiellement par le club phocéen, Djebbour a répondu: (Embarrassé) L'OM, c'est un grand club même s'il a connu une crise de résultats cette saison. Et c'est un honneur de faire partie d'une liste d'attaquants à Marseille.

Pour l'instant, Djebbour veut prendre du recul et du repos après une très longue saison avec son club et en sélection algérienne, mais il estime cet été ça va être un grand tournoi dans sa carrière.

«Cet été, ça va être un grand tournoi dans ma carrière. En fait, c'est à double tranchant pour l'Olympiakos. Soit le club va essayer de me prolonger, soit il va essayer de me vendre parce que l'été prochain, je serai libre.» a-t-il conclu.

DERNIÈRE MINUTE

Enrico Fabbro finalise avec la JS Kabylie

Le technicien italien, Enrico Fabbro, est arrivé mercredi matin à Alger pour finaliser avec la JS Kabylie, pensionnaire de la Ligue 1 professionnelle de football, en remplacement de Mourad Karouf. Le président du club kabyle, Moh Chérif Hannachi, s'est déplacé à l'aéroport Houari Boumediene d'Alger pour accueillir Fabbro, les deux hommes se sont dirigés ensuite au siège du club pour approfondir les discussions, même si l'accord de principe était déjà scellé entre les deux parties. Selon une source proche de la JSK, il restait le côté financier à débattre. L'ancien coach du MC Alger (2006-2007) aurait exigé un salaire mensuel de plus de 10.000 euros, chose que Hannachi n'aurait pas refusé.

À l'heure où nous mettons sous presse, Enrico Fabbro serait sur le point de signer son contrat avec la JSK, un challenge intéressant pour ce technicien qui a réussi son premier passage en Algérie, avec le MCA, en remportant la Coupe d'Algérie et la Super Coupe d'Algérie en 2007. En prenant tout le monde à contre pied, Hannachi a fini par jeter son dévolu sur la filière italienne, après avoir privilégié auparavant les techniciens français.

Par ailleurs, la JSK a désigné Halim Tifour au poste d'entraîneur des gardiens de but, en remplacement de Hamid Souibé.

M.A.F

Amir Sayoud menacé de sanction par la Fifa

Le milieu de terrain algérien d'Al Ahly (première division égyptienne de football), Amir Sayoud est menacé de sanction par la fédération internationale de football (Fifa) après avoir refusé de payer son agent, a annoncé mardi ce dernier. «La somme de 550 mille livres égyptiennes (1Euro=7,62 livres) concerne le transfert de joueur au profit du club égyptien d'El-Ahly en 2008, mais également pour avoir été prêté pour les clubs d'El-Arabi du Koweït et le Mouloudia d'Alger», a déclaré Mohamed Mansour. L'agent de joueur qui a évolué cette saison avec le Mouloudia d'Alger avant de regagner son ancien club El-Ahly d'Egypte, a indiqué également qu'il a demandé au joueur algérien ses indemnités mais ce dernier a refusé de lui payer cette somme», a-t-il précisé. «J'ai déposé une plainte auprès de la fédération égyptienne de football mais cette dernière n'a pas entamé les démarches nécessaires pour que je sois payé. Mon avocat a déposé une requête au niveau de la Fifa en Suisse, qui doit rendre son verdict prochainement», a ajouté Mohamed Mansour. «Les responsables d'El-Ahly ont proposé de me payer la somme de 100 mille livres qui devrait être déduite du montant du transfert de joueur, mais j'ai refusé l'offre», a-t-il conclut.

BAY FC/ALGÉRIE IMPRESSIONNÉ
Tournoi des communautés étrangères établies en Grande-Bretagne

En accédant à la finale pour sa deuxième participation au tournoi des communautés étrangères établies en Grande Bretagne, l'équipe amateur Bay FC a réalisé un bilan «plus que satisfaisant», a estimé mardi son entraîneur, M. Ali Zitouni. La défaite subie en finale samedi contre le Nigeria (0-3) est le seul match perdu par l'équipe d'Algérie au cours de cette compétition. «Tous les présents ont été impressionnés par la prestation des représentants de la communauté algérienne, notamment au vu de la jeunesse de l'effectif. Six joueurs ayant pris part à ce tournoi ont moins de vingt ans», a déclaré à l'APS M. Zitouni. Le meilleur buteur du tournoi est l'Algérien Larabe Jaber (18 ans) avec dix réalisations en six rencontres. «L'équipe a reçu plusieurs propositions de clubs semi professionnels pour disputer des matches amicaux», a encore ajouté l'entraîneur. Par ailleurs, le gardien de Bay FC, Karim Touatia s'est dit heureux de parvenir à la finale.

Al-Ittihad Essaoudi écarte la piste Hadj Bouguèche

La direction d'Al-Ittihad Essaoudi a décidé d'écartier la piste de l'attaquant algérien Hadj Bouguèche pour réserver la dernière des quatre licences destinées aux joueurs étrangers, au Brésilien Kacio Fargas, rapporte mercredi la presse locale.

Libre de tout engagement après la résiliation de son contrat avec Ennasr, un autre pensionnaire du championnat premier d'Arabie saoudite, Bouguèche était pressenti pour rejoindre Al-Ittihad.

Actuellement chez lui, à Arzew (ouest d'Algérie) pour passer ses vacances, le meilleur buteur du championnat algérien de la saison 2009-2010 intéresse également d'autres formations arabes du Golfe. Il avait déclaré récemment à l'APS, qu'il écarte

pour le moment l'éventualité de revenir en Algérie, malgré l'intérêt manifesté par certains clubs pour s'attacher ses services.

Bouguèche (29 ans) avait quitté le championnat algérien durant l'été 2010 pour rejoindre un club émirati de division deux, avant d'opter la saison dernière pour Al-Qadissia (Div 1/ Arabie saoudite) où il était resté six mois avec à la clé 8 buts marqués.

En s'illustrant de cette manière, il a tapé dans l'œil d'Ennasr Essaoudi, qui a racheté son contrat lors du mercato d'hiver, et avec lequel l'ancien buteur du MC Alger n'est resté que six mois, avec quatre buts à son actif.

Berradja, Mazari et Megherbi signent au MC Oran

Le MC Oran a enregistré mardi la signature de trois nouvelles recrues pour la saison prochaine du championnat d'Algérie de Ligue 1 professionnelle de football, qui débute le 8 septembre, a-t-on appris auprès du club oranais.

Les trois nouvelles recrues sont: Seddik Berradja (MC Alger), Mohamed Megherbi (MC Alger) et Chakib Arselene Mazari (ASM Oran). Ils ont signé pour deux ans, précise la même source.

Berradja et Megherbi quittent donc le MC Alger après seulement une saison passée sous les couleurs

Vert et Rouge. Berradja connaît bien la maison du MCO puisqu'il avait déjà évolué au sein des Hamraoua.

Quant au défenseur de l'ASM Oran, Mazari, il a fini par opter pour le MCO alors qu'il était sur le point de s'engager avec l'USM El Harrach.

D'autre part, l'ex- milieu du terrain de l'USM Alger, Salim Boumehra est en négociation avancée avec le MC Oran. Il pourrait rejoindre le club la saison prochaine après des passages à l'USM El Harrach et l'USM Alger.

RC KOUBA

La succession du président Mecheri à l'ordre du jour de la réunion du CA

Le conseil d'administration du RC Kouba, club relégué en division amateur de football en Algérie en fin de saison dernière, se réunira mercredi soir pour éventuellement désigner un nouveau président en remplacement de Sofiane Mecheri, a-t-on appris auprès de ce dernier.

Mecheri qui a annoncé sa démission de son poste à l'issue de l'exercice

éculé, campe toujours sur sa décision, réaffirmant que son départ est «irrévocable».

«Ma démission est même réfléchie cette fois-ci. La réunion du conseil d'administration (CA) sera une opportunité pour les prétendants à ma succession, pour se manifester.

J'espère bien que quelqu'un d'entre eux présente sa candidature», a déclaré à l'APS, le prési-

dent démissionnaire du club banlieusard de la capitale.

Très contesté dans les milieux koubéens durant tout l'exercice écoulé, Mecheri profite de l'occasion pour contre-attaquer.

«J'ai démissionné à deux reprises, mais personne n'a eu le courage de me remplacer, m'obligeant ainsi à revenir sur ma décision. J'ai fait de mon mieux pour éviter au

club la relégation, mais je n'y pouvais rien face à tout ce qui se tramait autour de lui», s'est-il justifié.

Mecheri espère que le dossier de sa succession «soit réglé» lors de la réunion de mercredi, avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires du club probablement le 28 juin en cours, a-t-il encore souhaité.

club la relégation, mais je n'y pouvais rien face à tout ce qui se tramait autour de lui», s'est-il justifié.

Mecheri espère que le dossier de sa succession «soit réglé» lors de la réunion de mercredi, avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires du club probablement le 28 juin en cours, a-t-il encore souhaité.

TITAN

علامة الصباغة

EAD



Le leader espagnol en peintures arrive en Algérie



Industrias TITAN, le premier fabricant de peintures en Espagne et leader sur le marché, avec des marques de prestige comme TITANLUX ou OXIRON, arrive en Algérie de la main d'Euro Algérienne Distribution. Nous commercialisons une gamme très complète de produits de la plus haute qualité : peintures acryliques, peintures anti-insectes, stucs vénitiens, laques, peintures à effet forge, vernis, etc., pour satisfaire tous les besoins des bricoleurs et des peintres professionnels.



Euro
Algérienne
Distribution

69 rue Mohamed Mellal,
Staoueli Alger Algérie
tel +213 660 378 184
www.euroalgerienne.com
info@euroalgerienne.com

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION - Jeudi 21 juin 2012 - N° 00 - Première année

Prix : Algérie 10 DA. France : 1 euro / ISSN : 1222-0555

